Rapport RSE 2024 Rev 1.2

Ce document décrit notre engagement RSE ainsi que les principales actions menées tout au long de l'année 2024

SIGNATAIRES

	Prénom et Nom	Fonctions / Actions	Date
Rédigé par	Philippe Bausière	DRH Commerce – Responsable RSE	14/02/2025
Approuvé par	Nathalie Magand	Directrice Générale	17/02/2025
Révision 1.2	Philippe Bausière	Actualisation Evaluation Ecovadis	28/05/2025

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le présent document est la propriété de NXO France. Il est diffusé pour les seuls besoins du projet concerné. Il ne doit pas être reproduit, entièrement ou partiellement, ou employé pour tout autre but sans autorisation écrite préalable de NXO France, et à la condition que cette notification soit incluse dans une telle reproduction. Aucune information quant au contenu ou aux thèmes de ce document ne peut être communiquée de quelque façon à un tiers sans autorisation écrite de NXO France.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

TABLE DES MATIERES

1 Note de synthèse 6

2 Quelques moments forts de la RSE chez NXO… 7

3 La politique RSE de NXO 8

3.1 Nos quatre grands piliers 8

4 Réaliser durablement 9

4.1 Notre pérennité économique 9

4.1.1 NXO, une entreprise au sein d'un groupe indépendant aux valeurs fortes 9

4.1.2 Fondation Clément Fayat 10

4.2 Services et solutions innovantes et durables 10

4.3 L'éthique des affaires 12

4.3.1 Comités éthiques : 12

4.3.2 Cartographie des risques : 12

4.3.3 Code de déontologie des affaires NXO : 13

4.3.4 E-learning code de déontologie NXO et Fayat : 13

4.3.5 Audit loi Sapin 2 14

4.3.6 Volets RSE des Appels d'Offres 15

4.3.7 Procédure sur les conflits d'intérêts 15

4.4 La protection de l'information 16

5 Limiter nos impacts sur l'environnement 17

5.1 FAYAT NOW : La trajectoire décarbonation du groupe 17

5.2 Réduction de l'empreinte carbone des sites 19

5.2.1 Optimisation énergétique : 19

5.3 Réduction de l'empreinte carbone des déplacements 19

5.3.1 Sensibilisation et formation : 19

5.3.2 Evolution du parc de véhicules 20

5.3.3 Installation de bornes électriques sur site et aide pour équipement à domicile 21

5.4 Réduction de l'empreinte carbone liée aux services logistiques 22

5.5 Réduction de l'empreinte carbone liée aux opérations de NXO chez ses clients 23

5.5.1 Réduire les déplacements & la documentation papier à l'indispensable 23

5.5.2 Raccourcir les délais de déplacement 24

5.5.3 Consommer moins lors des déplacements 24

5.6 Traitement des déchets 25

5.6.1 Recyclage des déchets de bureau 25

5.6.2 Recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE 26

5.7 Recyclage et réduction de la consommation de ressources liés aux opérations de NXO pour ses clients 28

5.8 Bilan carbone NXO 29

5.8.1 Trajectoire carbone 30

5.8.2 Principales actions de décarbonation prévues sur les différents scopes : 31

5.9 Achats responsables 31

5.9.1 Engagement des fournisseurs et sous-traitants 31

5.9.2 Aménagement des conditions générales de vente NXO : 32

5.9.3 Questionnaire Grossistes : 32

5.9.4 Consultation pour achat PC NXO : 33

5.9.5 Catalogue éco-recyclé 33

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

6 Développer et valoriser notre capital humain 34
6.1 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances 34
6.1.1 Maintenir un effort vers les jeunes 34
6.1.2 Garantir l'égalité femmes-hommes 34
6.1.3 Intégrer les personnes handicapées 35
6.2 Développer les compétences de nos collaborateurs 35
6.3 Dialogue social 36
6.4 Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs 36
7 Développer notre engagement territorial et nos actions solidaires 37
7.1 Soutien des dispositifs d'apprentissage et d'emploi 37
7.2 Contribuer au dynamisme économique et social des territoires 39
7.3 Mobilisation des salariés autour d'évènements de solidarité et promotion de la pratique sportive 39
7.3.1 Les courses solidaires : Course Spécial Olympics France 39
7.3.2 Les collaborateurs NXO s'engagent pour la santé des femmes et des hommes 40
7.3.3 Dons aux associations 41
7.3.4 Les collectes en agences : Collecte de produits d'hygiène 41
7.3.5 Durant la période des fêtes, les collaborateurs NXO se sont engagés pour réchauffer les cœurs des personnes âgées isolées ! 41
7.3.6 NXO renforce ses actions en matière d'impact sociétal positif et souscrit à la plateforme Vendredi 42
8 La reconnaissance de nos engagements 43
8.1.1 Démarche qualité et Certification ISO 9001-2015 43
8.1.2 Certification Ecovadis 44
8.1.3 Certification Qualianor 44
8.1.4 Certification MASE/UIC 44
8.1.5 Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies 45
8.1.6 Certifications au titre de la protection de nos données et de celles de nos clients 46
9 Mesures de performance, indicateurs chiffrés et objectifs 47

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

Déclaration de la Directrice Générale

Chaque année notre rapport RSE s'étoffe un peu plus et présente les multiples actions menées tout au long de l'année écoulée.
Il formalise la volonté de l'entreprise NXO de renforcer ses exigences et attentes en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, il s'inscrit cette année encore dans la lignée du système de management RSE, de son Code de déontologie des affaires et de ses valeurs fondamentales.

Les chapitres ci-après s'attachent à décrire dans leurs grandes lignes les actions réalisées en 2024 sur la base des 4 piliers et 12 engagements RSE du groupe Fayat, à savoir :

- Réaliser durablement
- Limiter nos impacts sur l'environnement
- Développer et valoriser notre capital humain
- Développer notre action territoriale et nos actions solidaires.

Nous sommes convaincus que la RSE est un élément clé pour assurer la durabilité de nos activités économiques et pour répondre aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés : empreinte carbone, achats responsables, déontologie, inclusion, égalité Femme-Homme….et souhaitons plus que jamais faire de notre politique et de notre système de management RSE un élément de motivation et de fierté des collaborateurs.

Nathalie MAGAND
Directrice Générale

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

1 Note de synthèse

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est un enjeu majeur pour les entreprises du monde économique et technologique dans lequel NXO évolue. Les défis auxquels nous faisons face en termes de développement durable touchent chacun d'entre nous. Comme entreprise de services technologiques, nous devons, à notre niveau, mieux répondre à ces enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

C'est pour cette raison que nous avons mis en place un Système de Management de la RSE (SMRSE) qui nous permet de prendre globalement en charge ces enjeux. Ce Système de Management définit un cadre de travail et de gouvernance de la RSE chez NXO: analyse de l'environnement, objectifs d'amélioration, plans d'actions, indicateurs de suivi de la performance, logique d'amélioration continue.

Adhérant du Global Compact des Nations Unies, nous avons choisi de structurer notre Système de Management en nous appuyant sur la norme ISO26000 et en adressant l'ensemble de nos parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, partenaires sociaux.

Nous faisons nôtres les principes du Global Compact, que nous nous engageons à respecter et à contribuer à faire respecter dans notre cercle d'influence, notamment :

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- Agir contre la corruption sous toutes ses formes ;
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Au-delà des obligations réglementaires que nous nous engageons à respecter, nous voulons faire de notre politique et de notre Système de Management RSE des éléments de motivation et de fierté d'appartenir à une entreprise qui prend sa part de responsabilité et d'engagement au service du développement durable.

Pour définir et appliquer le Système de Management de la RSE, nous avons mis en place un Comité RSE, piloté et composé de représentants engagés de l'entreprise, qui a pour mission de proposer des objectifs réalistes, avec les indicateurs associés, et de remonter bonnes pratiques, difficultés ou axes d'évolution dans une logique d'amélioration permanente.

Chaque année, le Comité de Direction revoit les objectifs que nous nous fixons, les indicateurs associés et les actions menées pour orienter la stratégie de l'année suivante. Ces objectifs sont communiqués et déclinés auprès des équipes, tout comme les actions RSE lancées, afin que chacun puisse s'engager de manière positive dans la politique d'entreprise et identifier sa contribution individuellement dans son métier ou collectivement dans son équipe, la réussite de NXO dans cette action passant par l'implication du plus grand nombre.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

2 Quelques moments forts de la RSE chez NXO…

2015

- Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies
- Certification Qualianor pour 3 ans site de Marseille
- Mise en place d'un système de management de la RSE

- Première certification Ecovadis

2017

- Renouvellement certification ISO 90001-2015 pour 3 ans
- Certification Ecovadis Silver

2019

- Renouvellement certification ISO 90001-2015 pour 3 ans
- Certification Ecovadis Silver
- Edition d'un nouveau Code de déontologie des affaires et d'un processus d'alerte éthique
- Formation de l'ensemble des salariés à la Loi Sapin 2 via un module e-learning
- Certification MASE site de Lille pour 3 ans

2020

- Renouvellement certification ISO 90001-2015 pour 3 ans
- Certification Ecovadis Bronze

2021

- Certification ISO 27001 pour 3 ans des centres de supervision et Cloud NXO.
- Renouvellement certification ISO 90001-2015 pour 3 ans
- Certification Ecovadis Silver
- 1er bilan GES scopes 1 et 2 sur la base des émissions 2021

2022

- Renouvellement certification Qualianor pour 3 ans site de Marseille et de Grenoble.
- 1er Bilan carbone complet sur les 3 scopes sur la base des émissions 2022

2023

- Renouvellement certification MASE site de Lille pour 3 ans
- Formation e-learning Loi Sapin 2 module Fayat pour 98% des salariés
- Certification Ecovadis Committed
- Certification CyberVadis Bronze
- Définition de la trajectoire carbone NXO de 2022 à 2050
- Préparation dossier SBTI pour dépôt 2025

2024

2025

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

3 La politique RSE de NXO

3.1 Nos quatre grands piliers

Face à des défis collectifs environnementaux et sociaux inédits, NXO, en tant qu'acteur économique responsable, est déterminé à conjuguer performance économique et engagement sociétal. NXO a identifié, en cohérence avec le groupe Fayat et la norme ISO 26000, les principaux domaines d'action en réponse aux enjeux de l'entreprise et aux attentes de ses parties prenantes. Ils se déclinent sous forme de **4 piliers et 12 engagements**

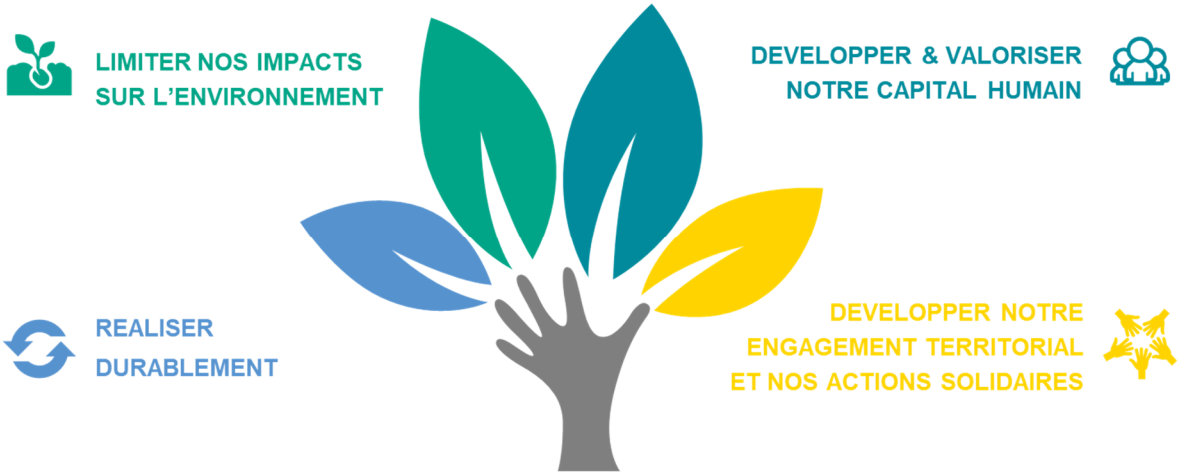

REALISER DURABLEMENT

1. Assurer notre pérennité économique, développer des solutions innovantes et durables, au service de la résilience des territoires.
2. Être un acteur majeur de la transition énergétique et digitale, dans le respect de l'éthique, des droits humains fondamentaux et de l'environnement.
3. Satisfaire nos clients, être à l'écoute de leurs attentes et de celles de nos autres parties prenantes.

LIMITER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

4. Agir pour la décarbonation et la lutte contre le changement climatique.
5. Limiter nos consommations de ressources et contribuer à la protection de la biodiversité.
6. Favoriser les achats responsables

DEVELOPPER ET VALORISER NOTRE CAPITAL HUMAIN

7. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances et en faire une opportunité pour l'entreprise.
8. Développer les compétences des collaborateurs et les accompagner dans leurs évolutions de carrières.
9. Améliorer la qualité de vie au travail, et préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et partenaires

DEVELOPPER NOTRE ACTION TERRITORIALE ET NOS ACTIONS SOLIDAIRES

10. Soutenir les dispositifs d'apprentissage et d'emploi, et contribuer au dynamisme économique et social des territoires.
11. Nouer des partenariats avec le tissu associatif et éducatif, et encourager le bénévolat et le mécénat de compétences.
12. Mobiliser les salariés autour d'évènements de solidarité et promouvoir la pratique sportive.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

4 Réaliser durablement

Les 3 engagements de ce pilier :

REALISER DURABLEMENT

Engagement N°1 : Assurer notre pérennité économique, développer des **solutions innovantes et durables**, au service de la **résilience** des territoires et des organisations.

Engagement N°2 : Être un acteur majeur de la **transition énergétique et digitale**, dans le respect de l'**éthique**, des **droits humains fondamentaux** et de l'**environnement**.

Engagement N°3 : Satisfaire nos **clients**, être à l'écoute de leurs **attentes** et de celles de nos autres **parties prenantes**.

4.1 Notre pérennité économique

4.1.1 NXO, une entreprise au sein d'un groupe indépendant aux valeurs fortes

Le groupe Fayat, dont fait partie NXO, est le premier groupe français indépendant de la construction et leader mondial en matériel routier.

Avec une présence dans 170 pays à travers ses 234 sociétés, et grâce à l'implication de ses 23 410 collaborateurs, le Groupe Fayat, fondé en France en 1957, accompagne ses clients dans le monde entier, grâce à des solutions innovantes et durables pour le marché de la construction et dans les sept grands métiers autour desquels il s'est construit : Travaux Publics, Fondations, Bâtiment, Énergie & Services, Metal, Chaudronnerie et Matériel routier.

Groupe familial fondé en **1957**

23 410 collaborateurs

5,7 Mds € de CA dont 38% à l'international

230 entreprises dans **170** pays

1,9 Mds€ de capitaux propres

196 M€ de résultat net

L'équilibre financier du groupe Fayat repose sur la complémentarité entre le BTP et l'industrie, qui apportent une stabilité tant au niveau de la rentabilité que de la trésorerie.

Dans l'ensemble de ses sept grands métiers, Fayat répond aux enjeux de la société d'aujourd'hui et de demain avec des solutions innovantes et durables : urbanisation, économie circulaire, transition énergétique, mobilité intelligente et transformation numérique sont autant de défis sur lesquels nos équipes accompagnent quotidiennement leurs clients.

Depuis sa création, Fayat poursuit son développement et sa stratégie de croissance externe et de diversification. Le succès du groupe repose sur une réelle culture entrepreneuriale, une gestion rigoureuse et une large autonomie donnée à ses filiales. Cette organisation autonome et agile favorise engagement, responsabilité, proximité et réactivité auprès de ses clients.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

La société est en pleine évolution, les villes se complexifient, l'enjeu climatique est fondamental, **Fayat Energie Services** est au cœur de ces mutations. Complètement au cœur de la révolution numérique et de la transition énergétique, Fayat Energie Services développe son expertise et ses compétences auprès de grands donneurs d'ordre dans les secteurs des bâtiments intelligents, de l'énergie, des services aux industries et aux citoyens ainsi que la mobilité.

3 valeurs fortes animent le Goupe Fayat depuis plus de 60 ans :

AUTONOMIE : Nos équipes ont l'espace et la liberté de travailler en étroite collaboration avec nos clients pour créer ensemble de la valeur. L'autonomie, c'est aussi respecter l'identité des filiales, développer l'esprit d'équipe, déléguer et faire confiance.

ENGAGEMENT : Tenir nos promesses, assumer nos responsabilités et gérer nos projets avec pragmatisme, tels sont les engagements sur lesquels nous bâtissons nos relations professionnelles.

AUDACE : Valeur fondamentale du Groupe, l'audace conduit à cet esprit d'entrepreneuriat et d'innovation apte à créer de la valeur, avec et pour nos clients.

> Maitriser l'impact de nos activités sur le climat est indispensable pour répondre aux attentes croissantes de nos clients, des collaborateurs du Groupe, et plus largement de l'ensemble de nos parties prenantes. La décarbonation de nos activités s'inscrit comme un puissant levier de performance et de pérennité pour le groupe Fayat.
>
> **Jean-Claude et Laurent Fayat, Président et Directeur Général du groupe FAYAT**

4.1.2 Fondation Clément Fayat

FAYAT a créé en 2021 sa propre Fondation, la Fondation Clément Fayat. Reconnue d'utilité publique, la Fondation a également la particularité d'avoir le statut d'actionnaire. Il s'agit d'une organisation innovante, répondant à la volonté des donateurs membres de la famille Fayat d'inscrire les actions de la Fondation dans le temps.

Cette forme d'actionnariat stable, durable et tourné vers l'intérêt général garantit également l'indépendance et la pérennité du Groupe. La Fondation Clément Fayat soutient des projets à caractères philanthropiques autour de trois sujets sociétaux :

- La santé : La lutte contre les maladies neurodégénératives et la participation à la recherche médicale
- La formation et l'enseignement : La formation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics
- Le patrimoine : La réhabilitation et la rénovation de monuments historiques

Les valeurs de cette Fondation sont en accord avec celles qui animent la famille Fayat depuis plus de 60 ans.

4.2 Services et solutions innovantes et durables

Fayat Energie Services accompagne ses clients dans leur transformation énergétique et digitale. Pour pouvoir répondre à leurs attentes et les accompagner dans leurs politiques de décarbonation, d'accroissement des performances et de pérennité des ouvrages, les entreprises de Fayat Energie Services sont en constant développement d'offres qui conjuguent nouvelles technologies et préoccupations du développement durable. Elles sont ainsi présentes dans les domaines à forts enjeux pour la ville durable, tels que les domaines de l'eau, de l'énergie, des transports, des bâtiments, des infrastructures etc.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

Au travers de son portfolio d'offres NXO conçoit déploie et exploite des solutions dont les apports techniques et fonctionnels contribuent à la réalisation d'objectifs RSE de ses clients : outils de télétravail et de collaboration pour limiter les déplacements consommateurs de CO_2, solutions permettant la désactivation d'équipements lors de périodes de non-utilisation, LAN optique passif (POL) qui permet de diviser par 10 l'empreinte carbone vis-à-vis de solutions LAN traditionnelles et qui permet de diviser par 3 le couts d'exploitation électricité (retour d'expérience de NXO sur un cas réel mairie de 14000 Habitants en Mayenne)

Au-delà de l'accompagnement dans la mise en œuvre des fonctionnalités technologiques de ces solutions NXO a développé différents services qui permettent de maximiser les usages, les bonnes pratiques et d'optimiser les opérations de façon à limiter les impacts sur l'environnement tout en améliorant la sureté de fonctionnement de ses clients :

- **Accompagnement du changement** : Les organisations attendent des bénéfices concrets de technologies en termes d'amélioration de leur empreinte carbone liées aux déplacements : solutions de télétravail, outils collaboratif, conférences multimédia… Mais les bénéfices ne seront réels que si l'usage est effectif et adopté par le plus grand nombre. Dans ce cadre, NXO a développé une offre de service d'accompagnement au changement qui, au-delà de la formation des utilisateurs, permet de mettre en œuvre des plans de communication pour générer l'adhésion des collaborateurs de nos clients.

- **Services de pré-intégration** : Nos services de pré-intégration directement réalisés au sein de notre plateforme logistique par une équipe d'experts dédiés, permet de pré paramétrer les équipements clients en amont de leur expédition sur site. Ce service couplé aux possibilités de finalisation de configurations à distance permet d'éviter de nombreux déplacements sur site d'experts.

- **NetDevOps** : Notre approche du NetDevOps appliqué dans le cadre du déploiement de projets ou en transfert auprès des équipes de nos clients nous permet d'optimiser les processus de déploiement et d'exploitation des infrastructures de nos clients. En utilisant des fonctionnalités d'automatisation, nous appliquons des configurations de façon maitrisée et uniforme depuis un point central. Ceci permet de gérer de nombreuses opérations de façon centralisée et à distance limitant ainsi les opérations sur site et améliorant la sureté de fonctionnement par l'application de règles communes, validées et maitrisées.

- **Gestion du cycle de vie** : Dans le cadre de son offre de services d'exploitation, NXO fournit un suivi du cycle de vie des équipements et de leurs logiciels en apportant de la visibilité sur les échéances clés (fins de vente, de support, de correctifs, de service) à ses clients. Ceci permet d'anticiper les risques pouvant impacter leurs activités et permet de créer des stratégies de renouvellement des parcs d'actifs qui optimisent les ratios durabilité/risque.

- **Services Cybersécurité** : Au travers de son offre de SOC managé, NXO rend accessible un service de détection et de remédiation des incidents de sécurité à des organisations de taille intermédiaire privées et publiques. NXO contribue ainsi à la résilience de ses clients en leur permettant de réagir rapidement et efficacement à des attaques, limitant ainsi les impacts sur les organisations et les services rendu à leurs clients ou aux citoyens.

- **Smart City** : En coordination avec les autres entreprises de la division Fayat Energie Services, NXO contribue à la mise en œuvre de solutions « Smart City » pour une ville intelligente et connectée (gestion de l'énergie, du trafic, de l'éclairage, des bâtiments, des déchets, etc.) au service de ses usagers et plus respectueuse de l'environnement. Nous pouvons à titre d'exemple citer la contribution de NXO dans la mise en œuvre des voix réservées du périphérique parisien en lien avec la société Fareco spécialisée dans la mise en œuvre de solutions pour une mobilité intelligente et durable.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

4.3 L'éthique des affaires

En termes de gouvernance, il est important de rappeler que le service conformité est décliné sur 3 niveaux :

- Le service conformité FAYAT Groupe,
- Le service compliance FAYAT ENERGIE SERVICES Division,
- Les référents éthiques au sein de chaque société de la division dont NXO.

Ces derniers sont nommés par la Direction Générale de chaque société pour déployer la Loi Sapin II au sein de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ce réseau de référents est régulièrement animé par la responsable conformité de la Division et de nombreuses communications sont publiées sur l'intranet de Fayat Energie Services sur les sujets d'actualité relatifs à la compliance

4.3.1 Comités éthiques :

Durant l'année 2024, 8 comité éthique animés par la Compliance manager FES ont eu lieu, rassemblant en ligne les référents éthiques de chacune des filiales de la division Energie & Services

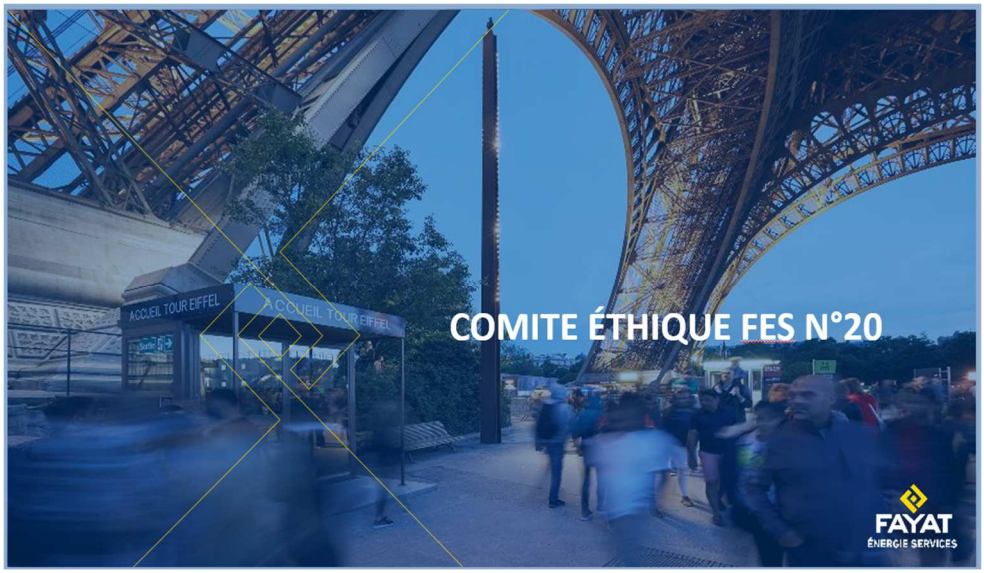

4.3.2 Cartographie des risques :

La cartographie des risques, démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques inhérents aux activités d'une organisation, est un levier indispensable au pilotage des risques et constitue le socle de la stratégie de gestion des risques.

La cartographie des risques de corruption de la loi Sapin 2 a pour seul objet d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques de corruption de l'entreprise dans l'exercice habituel de son activité, en fonction notamment des secteurs d'activités et des zones géographiques dans lesquels elle opère.

Elle permet d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles de générer un risque de corruption. L'objectif est de mettre alors en place les actions nécessaires afin de se prémunir au maximum des conséquences juridiques, humaines, économiques et financières que représentent les risques identifiés.

Nous avons donc établi et faisons vivre cette cartographie, qui permet d'identifier les risques de corruption bruts ou résiduels, de faible à très fort, à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les processus évalués.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

4.3.3 Code de déontologie des affaires NXO :

Afin d'affirmer la nécessité de respecter la législation et les principes d'éthique dans la pratique des affaires, nous nous sommes dotés en 2019 d'un Code de Déontologie des Affaires et d'une politique de prévention de la corruption. Cette politique a pour objectif de donner à l'ensemble des collaborateurs un référentiel de principes éthiques à respecter dans le cadre de l'exercice de leurs activités.

En application de la loi du 9 décembre 2016 portant sur la transparence et la lutte contre la corruption, dénommée « Loi SAPIN II », cette politique est applicable à tous les collaborateurs de NXO (qu'ils soient salariés à temps complet ou à temps partiel ou encore à titre temporaire) et doit être respectée par tous les partenaires avec lesquels nous sommes engagés ou souhaitons être engagés (notamment clients, fournisseurs, sous-traitants, consultants, intermédiaires intervenant pour NXO).

Dans le cadre de notre politique de « tolérance zéro », la Direction de NXO a rappelé qu'aucun acte de corruption ou acte s'y apparentant ne peut être justifié par une finalité commerciale.

Ce code de déontologie a été actualisé une première fois en février 2023 afin d'intégrer la mention obligatoire d'information sur le traitement des données personnelles ainsi que sur le renforcement de la protection des lanceurs d'alerte, puis une seconde fois en novembre 2023 afin de notifier le changement de gouvernance à la suite de la nomination de Nathalie Magand en qualité de Directrice Générale et Présidente du Directoire NXO.

Enfin en mars 2024 ce code a à nouveau été modifié pour suivre les évolutions de la loi et a été présenté en CSE en avril 2024.

4.3.4 E-learning code de déontologie NXO et Fayat :

Depuis 2020, les nouveaux collaborateurs intégrant NXO suivent le module e-learning interne Loi Sapin 2 sur notre plateforme Talentsoft lors de leur intégration.

En Septembre 2024, un nouveau module E-Learning Loi Sapin 2 a été mis en ligne sur la plateforme, celui du groupe Fayat : « formation avancée Loi Sapin II 2024» ceci permettant un alignement des référentiels au niveau groupe.

La totalité de la population NXO France et filiales a été invitée à suivre cette nouvelle formation en ligne, et au 31 décembre 2024, 98% des effectifs étaient formés, un suivi est réalisé dans un but de contrôle et de relance des salariés retardataires.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

4.3.5 Audit loi Sapin 2

Nous avons obtenu début 2024 le rapport d'Audit Ethique NXO réalisé fin novembre 2023 par la Compliance Manager de la division Fayat Energie & Services. L'objet de cet audit interne au groupe étant de passer en revue l'ensemble des procédures à appliquer dans le cadre de la Loi Sapin 2.

Avaient été interrogés tour à tour tout au long de cette journée d'audit la responsable du développement RH au titre de la formation, le Directeur Administratif et Financier, la direction des achats ainsi que le référent éthique sur les aspects éthique et RH.

Les points suivants avaient été analysés :

- la liste des fournisseurs/prestataires >20k€ sur S1 2023,
- les questionnaires éthiques renseignés par les fournisseurs,
- l'évaluation financière des prestataires,
- les devis de mise en concurrence,
- la liste des personnes formées à la Loi Sapin 2 sur S2 2021 et S1 2023,
- les contrôles de connaissances/Quizz Loi Sapin 2,
- la liste des affaires gagnées >2m€ sur S1 2023,
- la liste des 20 notes de frais les plus importantes sur S1 2023 avec justificatifs associés
- les réconciliations BC/BL/Factu sur S1 2023
- les sponsorings et mécénats sur l'exercice budgétaire 2022/2023
- la cartographie des risques
- la Charte éthique et le code de conduite société
- le registre des sanctions disciplinaires suite alertes éthiques, le registre des alertes….

Le rapport d'audit a permis de démontrer un bon niveau de maturité de NXO sur ces sujets, quelques évolutions mineures à mettre en place mais aucune non-conformité majeure n'a été remontée.

II. Vue d'ensemble des résultats

Métiers	Nombre de recommandations	Nombre d'observations	Sous-Total Général
Le code de conduite	0	0	0
Le régime disciplinaire	0	0	0
Le dispositif d'alerte	0	1	1
La formation	1	0	1
La procédure d'évaluation des tiers	3	0	3
La cartographie des risques	1	1	2
Les procédures comptables	1	2	3
Le contrôle et l'évaluation interne	1	1	2
Les procédures socle et politiques internes de compliance	2	1	3
Total Général	9	6	15

La conformité de NXO FRANCE à la Loi Sapin II est à poursuivre. NXO FRANCE a 9 recommandations à mettre en œuvre ainsi que 6 observations à prendre en compte. Un plan d'actions est annexé au présent rapport (cf annexe 3).

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

4.3.6 Volets RSE des Appels d'Offres

Aujourd'hui la commande publique ne se résume plus à un simple achat. En plus d'être efficace économiquement, elle se veut désormais durable et sociale.

L'acheteur public souhaite donc que les entreprises, avec qui il va travailler, agissent en faveur des enjeux sociétaux et environnementaux que prévoit une démarche RSE.

Pour ce faire, il va décider de noter cette démarche RSE en insérant un ou plusieurs critères RSE, sociaux et environnementaux, auxquels les entreprises devront répondre dans leurs mémoires techniques.

Cette démarche qui se démocratise reste à ce stade facultative mais à partir de 2026, la Loi Climat et Résilience va obliger les acheteurs publics à ajouter dans leurs appels d'offres, au moins 1 critère RSE.

Les collectivités auront l'obligation de mettre en place une démarche RSE avec notamment, la mise en place de labels et de certification RSE et de critères RSE qui ne devront pas être discriminatoires vis-à-vis des candidats répondants à l'appel d'offres.

Dès 2030, le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) imposera aux acheteurs de passer des marchés avec des entreprises qui répondent à des considérations environnementales et sociales.

100% des marchés passés devront prendre en compte un critère environnemental et 30% devront prendre en compte une dimension sociale.

La démarche RSE des entreprises est un atout majeur dans la réponse aux appels d'offres qu'ils soient Publics ou Privés.

En 2024 ce sont 15 dossiers d'Appel d'offre Publics ou Privés majeurs auxquels NXO a soumissionné qui ont fait l'objet d'une réponse poussée sur un volet RSE et plus de 30 chartes client qui ont été validées par NXO.

4.3.7 Procédure sur les conflits d'intérêts

Au mois de juillet 2024, dans le cadre de la loi Sapin 2, le groupe Fayat a lancé une vaste campagne d'information et de mise en place de la procédure régissant les conflits d'intérêts.

Nous avons donc lancé chez NXO France et filiales les actions suivantes :

- Le 2 aout, diffusion à tous les collaborateurs NXO France et filiales d'un mail de la Directrice Générale informant de la mise en place de cette procédure, rappelant le respect du devoir de loyauté envers l'entreprise et donnant la définition d'un conflit d'intérêts, comment l'identifier et quelle population serait concernée.

- Fin aôut, lancement d'une campagne de formulaires « déclaration de conflits d'intérêts » et « déclaration d'absence de conflits d'intérêts » via Yousign aux populations commerciales, managers et acheteurs avec une demande de retour pour le 10 septembre.
- Début septembre, évolution des contrats de travail pour l'ensemble des nouveaux entrants précisant cet aspect de notre politique
- Octobre 2024, modification de nos conditions générales de ventes qui intègrent maintenant un chapitre (I.23) relatif aux conflits d'intérêts.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

4.4 La protection de l'information

L'information et les données sont un patrimoine essentiel pour NXO, notamment sous sa forme numérique dans ses systèmes d'information, et à ce titre elles doivent être parfaitement protégées et contribuer ainsi à la confidentialité et l'intégrité des données de NXO, à la continuité de ses processus métiers, et au respect des législations et règlementations en vigueur.

Dans ce contexte, la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) vise à garantir la protection des SI essentiels à la gestion du patrimoine de l'entreprise, tout en permettant aux métiers de s'ouvrir et de saisir les opportunités liées au numérique.

La PSSI de NXO précise les exigences, les responsabilités et le référentiel de sécurité nécessaires pour protéger efficacement les SI de NXO. Elle s'inscrit dans un cadre de référence qui suit les recommandations des normes ISO 27001 et 27005, et du recueil des bonnes pratiques ISO 27002 et si certains domaines font l'objet d'une règlementation particulière, celle-ci est pleinement applicable (ex : Défense et sécurité nationale).

Une organisation est mise en place sous l'égide d'un Comité de Coordination SSI (CCSSI) situé au niveau du groupe NXO. Un RSSI est nommé par la Direction générale. Travaillant sous le contrôle du CCSSI, il accompagne et conseille la DSI dans son rôle en matière de SSI. Chaque entité désigne un Correspondant Qualifié de la sécurité des SI, (CQSSI) interlocuteur privilégié du RSSI.

Le management de chaque entité de NXO est responsable d'assurer le déploiement et le respect de cette politique au sein de son organisation, avec des moyens adaptés aux enjeux et aux risques de ses métiers, tout en s'assurant de l'implication de chaque salarié.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5 Limiter nos impacts sur l'environnement

L'engagement relatif aux objectifs de notre politique environnementale est basé sur quatre fondamentaux :

- Conformité à la législation et la réglementation environnementale ;
- Amélioration continue et prévention de la pollution ;
- Réduction des impacts sur les milieux physiques ;
- Engagement de tous dans la protection de l'environnement.

Nous cherchons à intégrer les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et proposer à nos clients des solutions innovantes et durables. Nos impacts environnementaux directs sont essentiellement liés à la consommation d'énergie qui nous a conduit à choisir de mener un vaste projet de déménagement et de rénovation de nos sites.

Nous avons mis en place une politique volontariste de développement des véhicules hybrides et électriques et sommes également attentifs à la gestion de nos Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques professionnels (DEEE).

Les 3 engagements de ce pilier :

LIMITER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Engagement N°1 :	Agir pour la décarbonation et la lutte contre le changement climatique.
Engagement N°2 :	Limiter nos consommations de ressources et contribuer à la protection de la biodiversité.
Engagement N°3 :	Favoriser les achats responsables.

5.1 FAYAT NOW : La trajectoire décarbonation du groupe

Lors de la réunion annuelle de présentation des comptes des sociétés du Groupe Fayat, Jean-Claude Fayat a très clairement exprimé l'engagement de notre Groupe en matière de décarbonation et donné comme objectif à atteindre une réduction de 30% des émissions du groupe en 2030.

Cette démarche est coordonnée par la Directrice Décarbonation Groupe, avec un pilote décarbonation par Division et un relais décarbonation au niveau de chaque société. La déclinaison de cette démarche Groupe se fait au niveau de chaque Division, et toutes les sociétés de Fayat Energie Services y sont intégrées. Des réunions trimestrielles ont lieu entre la holding et les Divisions, puis avec les relais décarbonations des sociétés.

Des actions étaient précédemment menées, mais en 2024 sous cette nouvelle impulsion Groupe, il s'agissait de décliner une méthode commune à tous avec un point zéro de collecte des données et de mesure de bilans carbone consolidés à fin 2022 et le calcul de nos émissions carbone 2023 et 2024.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

FAYAT NOW, une démarche concrète transverse à l'ensemble du groupe

Face au changement climatique et aux défis environnementaux qui s'intensifient, il n'y a pas de négociation possible : le Groupe Fayat agit en conséquence pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, et celles de ses parties prenantes. L'adaptation de nos activités est une réelle opportunité pour accroitre notre résilience et continuer à opérer dans un marché en pleine transformation.
Le Groupe construit sa stratégie de décarbonation, mobilisant pour ce faire les compétences de toutes ses divisions.

La trajectoire Carbone du groupe est construite autour de 3 piliers :

AGIR

Poursuivre et déployer les actions déjà engagées dans chacune des divisions.
Réduire les émissions de nos sites (chantiers, usines, bureaux).
Proposer des produits et solutions moins carbonés et qui contribuent à réduire nos émissions et celles de nos clients.

SENSIBILISER, SUSCITER L'ADHÉSION

Créer une vision commune et un socle partagé de connaissances. Obtenir un engagement concret de nos équipes internes et de nos parties prenantes, au-delà de la simple adhésion.

MESURER ET PILOTER

Évaluer chaque année l'empreinte carbone du Groupe.
Définir les objectifs, trajectoires et plans d'action associés.
Piloter la performance et quantifier les succès.

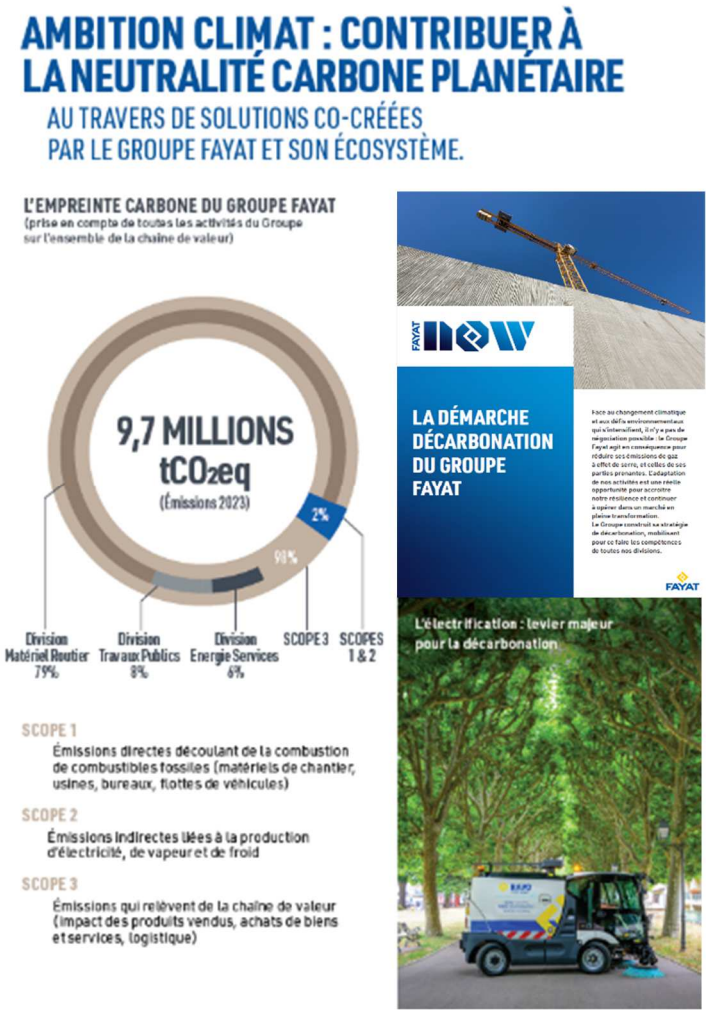

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.2 Réduction de l'empreinte carbone des sites

5.2.1 Optimisation énergétique :

Les sites de Dijon, Pau, Rennes et Nice ont fait l'objet en 2024 d'une optimisation énergétique dans le cadre d'un déménagement sur des sites plus récents et moins énergivores.

Dans ce même objectif, le site de St Priest a réaménagé ses locaux et optimisé ses surfaces de bureaux en passant de 1748 m² à 1181 m².

5.3 Réduction de l'empreinte carbone des déplacements

5.3.1 Sensibilisation et formation :

Sensibilisation

Nous réalisons des communications pour susciter les changements de comportements des collaborateurs. Ces communications utilisent l'ensemble des supports de l'entreprise pour toucher un maximum de collaborateurs : Actu interne, affichage dynamique, news letters.

Nous nous appuyons notamment sur les journées nationales avec incitation au changement de pratiques. Par exemple, une communication a été adressée à tous les collaborateurs NXO pour les sensibiliser à la semaine de la mobilité durable et inciter chacun à utiliser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement pour se rendre sur son lieu de travail.

Formation

En lien avec notre démarche de prévention du risque routier des formations à l'écoconduite sont effectuées pour sensibiliser les collaborateurs à une conduite moins polluante qui respecte les préconisations des constructeurs et a en outre un effet positif sur la durée de vie des véhicules.

Une formation « conduire un véhicule hybride » est disponible sur notre plateforme de e-learning TalentSoft et un lien est transmis à chaque collaborateur qui se voit affecter un nouveau véhicule hybride.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.3.2 Evolution du parc de véhicules

La réduction des gaz à effets de serre passe par le choix de véhicules de collaborateurs et d'entreprise moins polluants, par l'optimisation des déplacements en clientèle mais également par la limitation des déplacements professionnels grâce à l'encouragement du télétravail et la mise en place d'outils de travail collaboratifs en ligne tels que « Teams ».

Dans le domaine des véhicules, cette politique volontariste nous a permis, en 5 ans, d'inverser les courbes de notre parc locatif de véhicules thermiques vers une majorité de véhicules dits « propres » : électriques, hybrides, hybrides rechargeables.

En 2022 nous avions 55% de véhicules propres dans le parc, en 2023 nous en avions 75%, *au 31/12/2024 nous sommes passés à 86% de véhicules « propres » électriques, hybrides et hybrides rechargeables contre 14% de véhicules purs thermiques.*

Définitions :

PHEV : Plug-In Hybrid Véhicule : Véhicule Hybride rechargeable à partir d'une prise d'alimentation externe
HEV : Hybrid Véhicule : Véhicule Hybride non rechargeable sur borne
EV : Electric Véhicule : Véhicule électrique

31/12/2024	Quantité	Part
Total véhicules propres	571	86%
PHEV	259	39%
HEV	295	44%
EV	17	3%
Total véhicules thermiques	92	14%
Diesel	31	5%
Essence sans Plomb	22	3%
Ethanol E85	39	6%
TOTAL GENERAL	663	100%

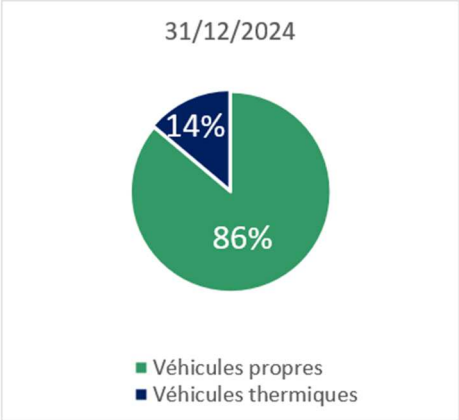

	31/12/2024
Véhicules propres	86%
Véhicules thermiques	14%

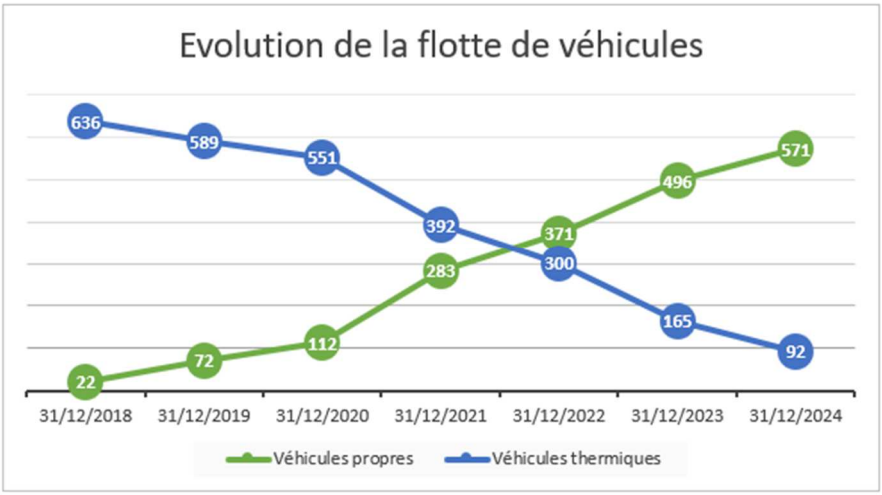

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

En termes de commandes de véhicules neufs, ce sont 100% des commandes qui en 2024 se sont orientées vers des véhicules Hybrides, Hybrides rechargeables ou Electriques.

31/12/2024	Quantité	Part
Total véhicules "propres" commandés	94	100%
PHEV	67	71%
HEV	18	19%
EV	9	10%
Total véhicules thermiques commandés	0	0%
Diesel	0	0%
Essence sans Plomb	0	0%
Ethanol E85	0	0%
TOTAL GENERAL	94	100%

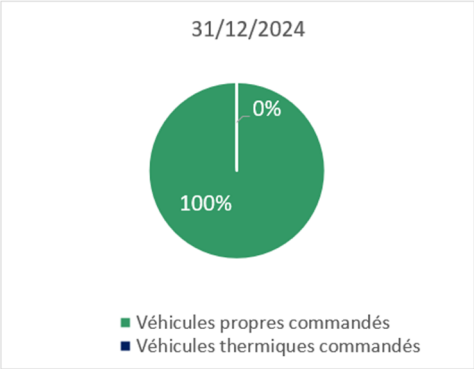

	Année 2024
Véhicules propres commandés	100%
Véhicules thermiques commandés	0%

Afin d'accompagner la directive groupe qui vise un parc de véhicules de fonction et de service 100% électriques en 2030, la société a décidé pour 2025 de poursuivre sa politique véhicule en privilégiant les véhicules électriques, inscrivant ainsi l'entreprise dans une logique de développement durable et de respect de la réglementation sur le verdissement des flottes automobiles.

5.3.3 Installation de bornes électriques sur site et aide pour équipement à domicile

La transformation du parc de véhicules s'accompagne du souhait de mettre à disposition des collaborateurs des prises et bornes électriques de recharge sur la majorité des 33 sites de France métropolitaine.

Un plan d'équipement est en cours avec une augmentation des points de recharge réalisée sur Rueil Malmaison et des travaux lancés pour 4 bornes sur l'agence de Lesquin pour 2025. Les autres sites vont connaître un peu à la fois les mêmes équipements en proportion des collaborateurs rattachés.

Au-delà de l'équipement des bornes de recharge sur les sites, nous favorisons l'installation des points de recharge à domicile pour les véhicules électriques. La participation de l'entreprise d'un montant de 500 € sera validée sur présentation d'un devis d'installateur agréé par le collaborateur sous réserve d'un compteur dédié à la recharge pour justifier des consommations.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.4 Réduction de l’empreinte carbone liée aux services logistiques

NXO et son organisation logistique sont inscrites dans une démarche continue de réduction de l'impact environnemental. Ceci passe par différentes mesures appliquées par les équipes NXO dans les stratégies d’approvisionnement et de livraison et par la sélection de prestataires répondant à nos critères RSE.

Mesures prises par NXO :

- Rationalisation des approvisionnements pour réduire le nombre de commandes auprès d’un fournisseur donné.
- Favorisation des livraisons directes "fournisseur - client final" pour réduire les distances de transport.
- Optimisation des livraisons pour un même client par le regroupement dans un minimum de contenants et envoyées avec un nombre minime d'envois.
- Les emballages récupérés (carton, papier, plastique) sont triés et intégrés dans les filières de recyclage tout comme les déchets électroniques.

Choix de nos partenaires logistique :

NXO a fait le choix de 2 partenaires principaux GEODIS et CIBLEX clairement engagés dans des plans de réduction de leur impact environnemental avec des plans d'actions très complets : transition énergétique des moyens de transport, solution cyclo-logistiques, amélioration des performances opérationnelles (groupements, réduction des échecs de livraison…), plan de sobriété des bâtiments,

En tant que mandant, NXO a la possibilité d'avoir des informations détaillées sur les émissions CO_2 sur son périmètre.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.5 Réduction de l'empreinte carbone liée aux opérations de NXO chez ses clients

Trois objectifs ont été définis pour contribuer à la réduction des émissions de CO_2 liées aux opérations de NXO pour ses clients :

Réduire les déplacements & la documentation papier à l'indispensable

Raccourcir la durée des déplacements

Consommer moins lors des déplacements

La réalisation de ces objectifs est possible au travers de l'identification et de l'implication opérationnelle de l'ensemble des intervenants ayant un impact sur la réduction des émissions de CO_2 liées aux déplacements.

5.5.1 Réduire les déplacements & la documentation papier à l'indispensable

Personnaliser et préparer les commandes depuis un point central

- Préparation des produits dans la plateforme de pré-intégration centralisée (Strasbourg).
- Réalisation des paramétrages logiciels par des techniciens polyvalent.
- En cas de besoin, pilotage à distance par les experts techniques spécialistes (prise en main à distance, télétravail).

Plateforme logistique avec groupage

Optimiser les livraisons sur site

- Groupage, étiquetage et colisage personnalisé des expéditions par site.
- Ordonnancement pour optimiser l'expédition avec la disponibilité client et technicien sur site

Limiter le nombre d'interventions sur site des techniciens et ingénieurs

- Réalisation des prestations d'ingénierie à distance ou sans déplacement
- Déplacement du nombre optimum de technicien(s) polyvalent(s) sur site, en fonction de l'opération à réaliser et uniquement pour le matériel
- Pilotage à distance par un expert spécialiste en cas de besoin (notamment pour les aspects logiciels et de configuration)

Bon d'intervention dématérialisé

Limiter les documents (« 0 papier »)

- Base de connaissance accessible en ligne
- Dématérialisation des bons d'interventions

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.5.2 Raccourcir les délais de déplacement

Livrer chez le client en un minimum de trajets

- Organisation des expéditions en optimisant l'utilisation des moyens disponibles : transporteurs, stock d'urgence, point de livraison, groupage

1 Entrepôt central

22 Stocks d'urgence H+

186 Points de livraison J+

Planifier les interventions de techniciens en fonction de leur localisation

- Utilisation de l'outil MapVision, permettant la localisation de la dernière intervention et du domicile de chaque technicien, filtrable en fonction de ses compétences => Assignation du technicien le plus proche

Anticiper les urgences pour éviter les déplacements supplémentaires

- Utilisation des stocks d'urgence pour les PMS (Pannes à la Mise en Service)

5.5.3 Consommer moins lors des déplacements

Évolution de la politique véhicules

- Intégration de véhicules moins polluants (hybrides, électriques) dans le parc voitures (voir chap 5.3.2)
- Parc de véhicules en autopartage en zone urbaine (Paris, Lyon, Nantes…)

Développer l'écoconduite

- Formation de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise à l'écoconduite : la formation de l'ensemble des collaborateurs a été réalisée en présentiel sur 2 ans, complétée depuis d'un module de e-learning obligatoire pour tous les personnels itinérants

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.6 Traitement des déchets

5.6.1 Recyclage des déchets de bureau

Depuis 2018, le siège de Rueil-Malmaison, plus important site de NXO, utilise les services de la société Greenwishes qui propose des solutions innovantes de recyclage 100% français des déchets de bureau avec une offre de traçabilité évoluée. Ceci permet de trier un nombre toujours plus conséquent de déchets recyclables qui jusque-là étaient incinérés.

Sur l'année 2024, le total des déchets recyclés sur 12 mois (janvier à décembre 2024) est de 9 414 kg en croissance de 2 624 kg versus 2023 :

Société NXO,
133 Bd National,
92500 Rueil Malmaison

Déchets unité = kg	Janv 2024	Fev 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juil 2024	Août 2024	Sept 2024	Oct 2024	Nov 2024	Dec 2024	**Total**
Total recyclé	1270	606	216	435	703	1835	458	252	1615	518	890	615	**9414**
Déchets non recyclables	5	19	9	43	946	997	965	604	1016	1029	894	709	**7235**

Dechets unité = kg	Poids recyclé (kg) du 01/01/2024 au 31/12/2024	Equivalent en nb de produits finis réalisés à partir des déchets recyclés
Papiers de bureau	2 226	724 ramettes
Cartons	6 187	13 432 cartons
Verre	124	266 bouteilles de 75 cl
Bouteilles plastique	21,8	553 bouteilles de 1,5 cl
Ferraille	33	Matière première
Gobelets plastique (PS et PP)	1,1	28 cintres
Gobelets carton	46	1 150 sacs papiers
Capsules Nespresso	20	1 vélo
Cartouches encre	12	8 cartouches
Palettes	535	268 palettes

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

En 2024, les économies d'énergie et l'impact « équivalent CO_2 » ont été valorisées à hauteur de 1,28 tonnes équivalent CO_2, soit 0,2 tonnes et 18 % d'économies d'énergie de plus qu'en 2023 :

Economies d'énergie et impact équivalent CO_2 réalisés grâce aux produits recyclés sur les 12 derniers mois

Energie		**76,4 MWh**	Soit l'équivalent de la consommation annuelle de 7 habitants
Eau		**367,45 m3**	Soit l'équivalent de la consommation annuelle de 7 habitants
CO_2		**1,28 tonne Equivalent CO_2**	Soit l'équivalent de 5 185 kms en petite citadine

5.6.2 Recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient de plus en plus sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP). Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est de responsabiliser les producteurs des équipements désignés qui ont l'obligation de prendre en charge, notamment financièrement, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché (article R543-195 du code de l'environnement, sous-paragraphe 2 : Enlèvement et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels)Est défini comme producteur/metteur sur le marché celui qui fabrique en France et revend en France ou celui qui importe de l'Europe ou de l'étranger pour vendre en France. Du fait de nos activités de distribution, mais aussi dans le cadre des opérations de production de prestations de maintenance, ainsi que dans le cadre des déposes de matériel, nous sommes considérés comme producteur en tant que « premier metteur sur le marché français » d'un futur DEEE et sommes ainsi amené à en traiter le recyclage avec notre prestataire **Ecologic.**

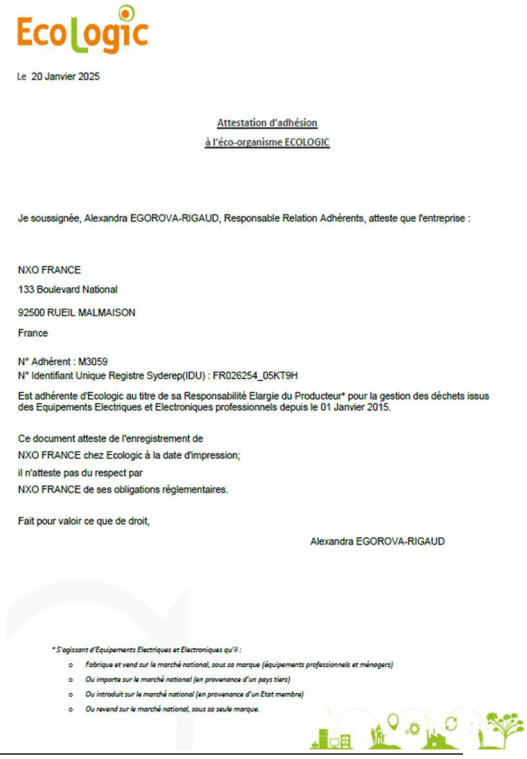

Ecologic

Le 20 Janvier 2025

Attestation d'adhésion
à l'éco-organisme ECOLOGIC

Je soussignée, Alexandra EGOROVA-RIGAUD, Responsable Relation Adhérents, atteste que l'entreprise :

NXO FRANCE
133 Boulevard National
92500 RUEIL MALMAISON
France

N° Adhérent : M3059
N° Identifiant Unique Registre Syderep(IDU) : FR026254_05KT9H

Est adhérente d'Ecologic au titre de sa Responsabilité Elargie du Producteur* pour la gestion des déchets issus des Equipements Electriques et Electroniques professionnels depuis le 01 Janvier 2015.

Ce document atteste de l'enregistrement de
NXO FRANCE chez Ecologic à la date d'impression;
il n'atteste pas du respect par
NXO FRANCE de ses obligations réglementaires.

Fait pour valoir ce que de droit,

Alexandra EGOROVA-RIGAUD

*S'agissant d'Equipements Electriques et Electroniques qu'il :
- Fabrique et vend sur le marché national, sous sa marque (équipements professionnels et ménagers)
- Ou importe sur le marché national (en provenance d'un pays tiers)
- Ou introduit sur le marché national (en provenance d'un Etat membre)
- Ou revend sur le marché national, sous sa seule marque.

Ecologic est un éco-organisme, autrement dit une entreprise à but non lucratif investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE). Pour ce faire, elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité.

Nous avons contractualisé avec Ecologic depuis le 1er janvier 2015 et,

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

à ce titre, nous nous appuyons chaque année sur cet éco-organisme pour la bonne collecte et recyclage de nos déchets DEEE qui couvrent six familles de produits identifiées ci-dessous :

- A1 : Cartes électroniques
- A2 : Terminaux (coques + cartes)
- A3 : Câbles & connectique
- A4 : Ecrans
- A5 : Divers (supports metal, vis…)
- A6 : Serveurs, switchs, routeurs
- B6 : Baies, châssis et fonds de paniers
- C8 : batteries et piles

En 2024, ce sont 24,24 tonnes d'équipements qui ont pu être ainsi collectées et recyclées chez NXO soit 9,89 tonnes de plus qu'en 2023 :

EcoLogic	Janv 2024	Fev 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juil 2024	Août 2024	Sept 2024	Oct 2024	Nov 2024	Dec 2024	**Total (kg)**
A1	95	191					100		341	243	237		**1 207**
A2	141	671		532	201		284		201	673		768	**3 471**
A3	96	237			120		155			300	210	240	**1 358**
A4							250		45	25	98		**418**
A5	200	411			398		140			523	358		**2 030**
A6							1170		1372	1120	937	463	**5 062**
B6	1999	2981		2778	295		322		325	271	298	1177	**10 446**
C8		232			20								**252**
Poids total (kg)	**2 531**	**4 723**		**3 310**	**1 034**		**2 421**		**2 284**	**3 155**	**2 138**	**662**	**24 244**

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.7 Recyclage et réduction de la consommation de ressources liés aux opérations de NXO pour ses clients

NXO France peut proposer plusieurs services à ses clients dans le cadre du décommissionnement de leurs anciens systèmes :

- **Décommissionner** ou assister au décommissionnement des matériels à l'initiative du client.
- **Conditionner** les matériels décommissionnés en vue de leur injection dans un circuit de recyclage.
- **Transporter** les matériels décommissionnés vers le centre logistique NXO.

En fonction des accords prévus, NXO France peut appliquer les options suivantes :

- **Reconditionnement et remise en état** des matériels en vue de leur réutilisation ultérieure par NXO France et/ou par le client (par exemple dans le cadre d'un service de maintenance)

- **Revente ou cession à un tiers des matériels** (selon leurs valeurs de marché) en vue de leur remise sur le marché au titre de matériel reconditionné. NXO s'appuie sur des partenaires reconnus pour reconditionner des matériels qui seront réutilisés dans leur configuration d'usine. Les partenaires habituels de NXO France sont : GO Communications Systems Ltd, Verentis B.V., ENS European Network Services, DBH Services, ITANCIA

- **Injection dans une circuit de traitement des DEEE** et fourniture d'un bordereau de suivi des déchets industriels. NXO France s'appuie alors sur différents partenaires tel que détaillé dans le chapitre : Recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE

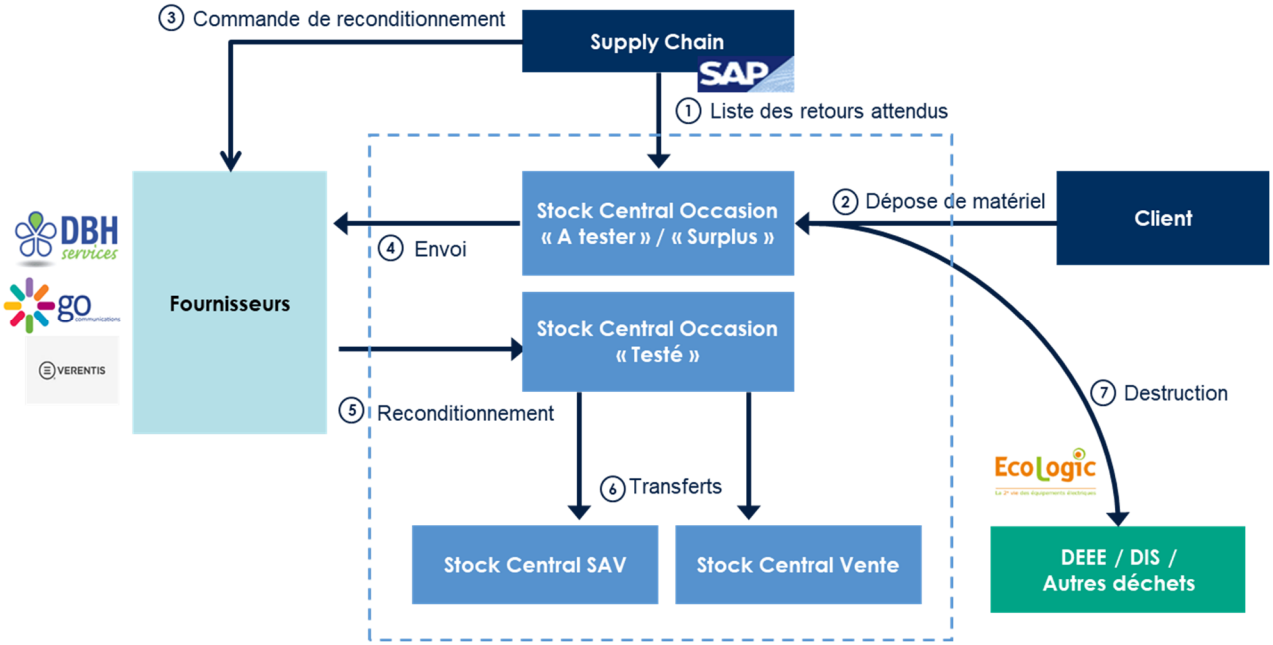

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.8 Bilan carbone NXO

Dans son article 8, la directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique impose aux grandes entreprises - dont l'effectif est supérieur à 250 personnes ou dont le chiffre d'affaires annuel excède 50 millions d'euros - la réalisation d'audits énergétiques.

Au printemps 2023, sous l'égide de la Group Décarbonization Strategy Director, nous avons avec l'aide du cabinet EY réalisé le bilan carbone complet de nos sites sur les scopes 1, 2 et 3 sur la base des consommations énergétiques de l'exercice fiscal 2022. En 2024 nous avons réalisé cette même mesure au titre des émissions de l'exercice fiscal 2023 et nous venons de terminer le calcul de nos émissions au titre de l'exercice fiscal 2024.

Les scopes 1 et 2 mesurent les sources fixes de combustion : consommations électriques de nos sites, ainsi que les sources mobiles de combustion liées aux déplacements de nos collaborateurs en clientèle.

Le scope 3, beaucoup plus large, mesure l'impact en tonnes de CO_2 de l'utilisation tout au long de leur vie des équipements que nous installons chez nos clients, l'impact des immobilisations, le transport en amont des marchandises vendues, nos déplacements professionnels (train, avion, voitures de location) et enfin les trajets domicile travail pour les salariés sédentaires.

Le premier bilan carbone de NXO projetait une consommation annuelle de **98 550** tonnes équivalent CO_2.

Le dernier bilan carbone réalisé début 2025 sur l'exercice fiscal 2024 présente une baisse de -6,83 % par rapport à notre année de référence 2022 avec 91 821 tonnes équivalent CO_2.

Dans le même temps le CA du groupe a cru de 19,6% de 276 m€ à 335 m€. Cette croissance implique plus de ventes de matériels et donc un impact direct sur nos émissions de scope 3. Notre Intensité Carbone, c'est-à-dire le ratio entre nos émissions de CO_2 et notre CA a baissé de 23,07% entre les deux exercices.

Comparatif des Bilans Carbone 2022, 2023 et 2024 :

Bilans Carbone Groupe NXO		2022	2023	2024
Scopes	Postes	Emissions réelles (tCO2eq)	Emissions réelles (tCO2eq)	Emissions réelles (tCO2eq)
Scope 1	1.1 Sources fixes de combustion	-	-	-
	1.2 Fluides frigorigènes	56.4	-	-
	1.3 Sources mobiles de combustion VS / VU / PL	1 323.6	1 179.3	1 184.3
Total Scope 1		**1 380.0**	**1 179**	**1 184.3**
Scope 2	2.1 Consommation d'électricité	205.5	247.4	233.8
Total Scope 2		**205.5**	**247**	**233.8**
Total Scopes 1 et 2		**1 586**	**1 427**	**1 418**
Baisse des émissions Scope 1 et 2 vs 2022			**-10.0%**	**-10.6%**
Scope 3 Amont	3.1 Achats de biens et services	42 433.7	41 930	43 072.1
	3.2 Immobilisations	151	514.8	291.5
	3.3 Emissions non incluses dans 1&2	362.8	338.4	344.1
	3.4 Transport de marchandise amont	1 182.5	1 176.3	1 212.5
	3.5 Gestion des déchets	31.3	31	11.4
	3.6 Déplacements professionnels	136.3	215.2	327.1
	3.7 Déplacements domicile-travail	758.3	525.8	519.5
Total Scope 3 Amont		**45 056**	**44 731**	**45 778**
Scope 3 Aval	3.11 Utilisation des produits vendus	51 908.2	50 706	44 625
Total Scope 3 Aval		**51 908.2**	**50 706**	**44 625**
Total Scope 3		**96 964.1**	**95 437**	**90 403**
Baisse des émissions Scope 3 vs 2022			**-1.6%**	**-6.8%**
Total général tCO2eq		**98 550**	**96 863**	**91 821**
Baisse des émissions en tCO2eq versus 2022			**1 686**	**6 729**
Baisse des émissions en % versus 2022			**-1.71%**	**-6.83%**
CA (k€)		**276 364**	**321 771**	**334 727**
Intensité carbone en kCO2/k€ de CA		**356.59**	**301.03**	**274.32**
			-15.58%	**-23.07%**

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.8.1 Trajectoire carbone

A partir de l'année référence 2022 nous avons fixé une trajectoire de décarbonation pour une baisse de 30% de nos émissions en 2030 sur les scopes 1 & 2 comme sur le scope 3 jusqu'à tendre en 2050 vers la neutralité carbone, c'est-à-dire la consommation énergétique minimale d'une part et la compensation par ailleurs de la consommation incompressible.

Pour cela nous avons déterminé pour chacun des critères des scopes 1, 2 et 3, les actions à mener afin de réduire les émissions de CO_2, et défini ainsi notre trajectoire carbone :

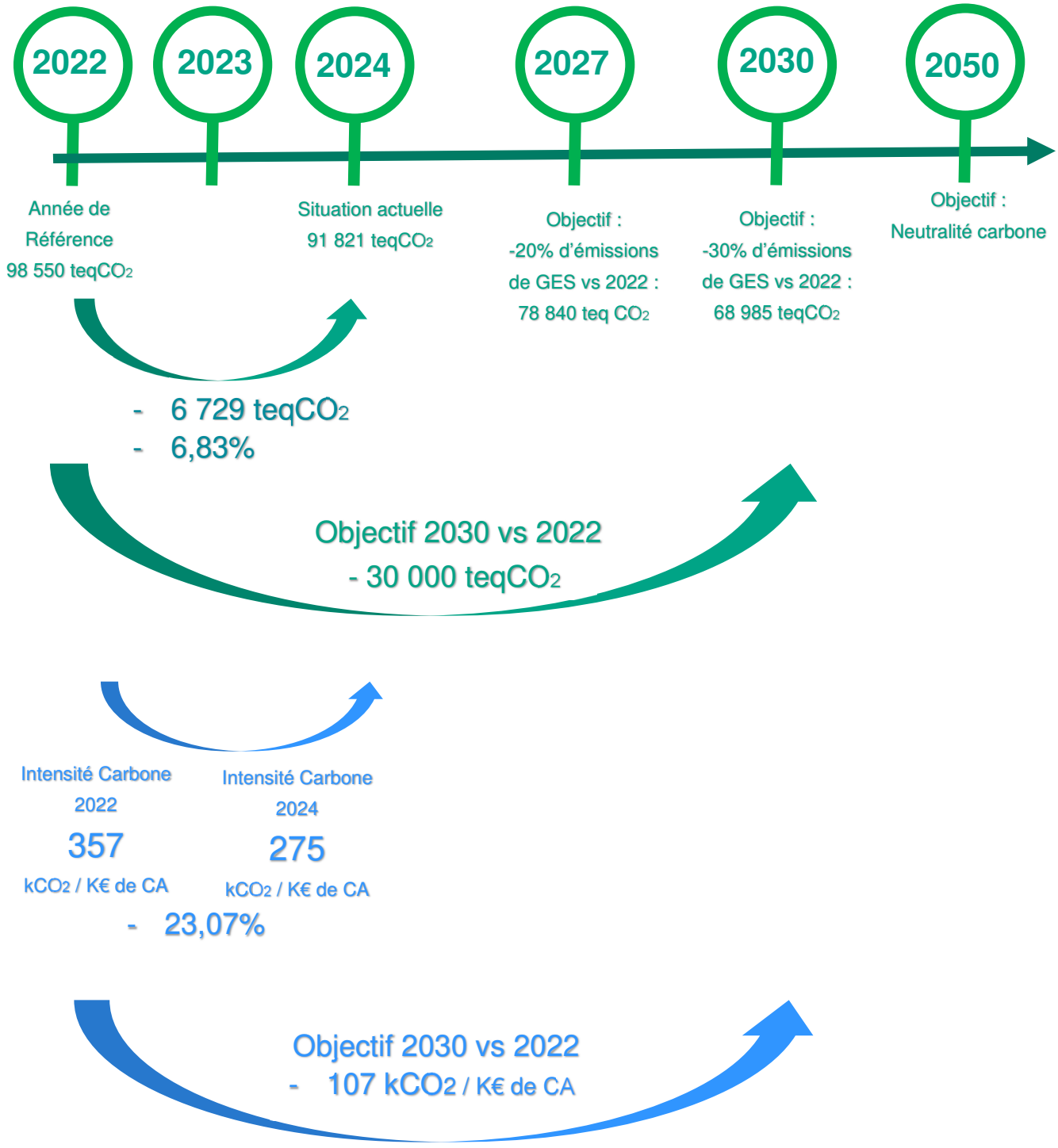

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.8.2 Principales actions de décarbonation prévues sur les différents scopes :

Leviers de décarbonation Scope 1 : Sources mobiles de combustion (véhicule flotte NXO)
Evolution du parc de véhicules de service de thermique vers tout électrique.
Objectif atteindre 100% de véhicules électriques en 2030.

- Baisse attendue : 80% des émissions en 2030 vs 2022 (prise en compte du cycle de vie du véhicule, y compris fabrication).

Leviers de décarbonation Scope 2 : Plan de sobriété bâtiment
Efficacité énergétique des bâtiments. Respect des objectifs du décret tertiaire pour les bâtiments en location.
Volonté de louer des sites avec une meilleure efficacité énergétique

- Baisse attendue : **5% à 10% /an** de la consommation énergétique totale sur surface louée.

Leviers de décarbonation Scope 3 :
3.1 : Achats de biens et services : Evolution du mix des produits et solutions vendues vers plus de software afin de baisser les émissions de CO_2 des produits.
3.4 : Transport de marchandise amont : Evolution du mix des produits et solutions vendues vers plus de services afin de baisser les émissions de CO_2 des produits transportés.
3.6 : Déplacements professionnels : Réduire le nombre de trajets en avion

Autres leviers Exogènes : Baisse naturelle des émissions de CO_2 des équipements vendus et installés par une plus grande sobriété énergétique de la part des constructeurs dans la fabrication, le transport et la consommation des équipements,

- Baisse attendue globale scope 3 : **25 % à 30%** des émissions en 2030 vs 2022 des leviers de scope 3.

5.9 Achats responsables

NXO s'engage à assurer la fourniture de produits et services répondant aux critères de développement durable.

Dans la lignée du système de management RSE, du code de déontologie des affaires et de ses valeurs fondamentales, NXO applique un code de conduite auprès de ses fournisseurs afin de renforcer ses exigences et attentes en matière de développement durable et d'éthique.

5.9.1 Engagement des fournisseurs et sous-traitants

NXO, au titre de sa politique Environnement, attend de ses fournisseurs qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables. Il leur est recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques internationales dans ces domaines, en particulier par la mise en place d'un système de management environnemental.

- **Energie et impacts environnementaux**
  NXO demande à ses fournisseurs de mettre en œuvre des actions visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs impacts environnementaux, notamment au niveau de l'impact carbone du transport de leurs produits.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

- **Gestion des émissions et des déchets**
  NXO demande à ses fournisseurs de maîtriser les émissions et les rejets associés à leurs activités, y compris celles liées à la production et la gestion des déchets. NXO encourage les démarches visant à limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toutes formes de réutilisation et de recyclage.

- **Qualité et sécurité des produits et services**

  NXO demande à ses fournisseurs de l'assurer que les produits et services qu'ils fournissent répondent à toutes les normes applicables en matière de qualité et de sécurité. Leurs produits et/ ou services ne contiennent aucune substance interdite par les législations et/ ou règlementations applicables dans les pays où ils opèrent et/ ou représentant un risque inacceptable pour la santé ou l'environnement.

- **Code de conduite fournisseurs**

  Dans la mise en œuvre de la gestion de la relation avec les fournisseurs, la fonction achats de NXO est amenée à vérifier que les principes et règles du code de conduite fournisseur sont prises en considération et, si nécessaire, peut prendre toutes mesures appropriées à la suite de ces vérifications.

NXO attend également de ses fournisseurs qu'ils fassent leurs meilleurs efforts pour répercuter des dispositions équivalentes à leur propre chaîne de valeur. En adhérant aux principes de ce code conduite, ses fournisseurs et sous-traitants s'engagent à accompagner NXO dans le déploiement de sa feuille de route RSE et acceptent d'être évalués par NXO ou un organisme tierce partie sur leurs pratiques RSE. Ils s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer et s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants intervenant dans la supply-chain.

L'ensemble de ces points sont formalisés dans notre code de conduite fournisseur

Un recensement a été fait de tous les prestataires et fournisseurs avec lesquels nous travaillons pour un montant supérieur à 20 k€ par an et une campagne d'envoi de ce nouveau code de conduite a été réalisée premier trimestre 2024.

5.9.2 Aménagement des conditions générales de vente NXO :

Nous avons réaménagé en 2024 les CGA qui comportaient déjà dans les articles 9 et 11 des dispositions sur le développement durable et sur l'éthique avec une demande de se conformer au code de déontologie des Affaires de NXO, avec un nouvel article sur les conflits d'intérêts article 22 dans lequel NXO et le Fournisseur s'engagent mutuellement.

5.9.3 Questionnaire Grossistes :

Un questionnaire RSE au travers de 10 questions a été mis en place au niveau de la consultation des grossistes portant sur 55M€ de CA Achats soit plus de 25% de la totalité des achats et engageant les protagonistes pour 2 ans. Ces 10 questions font partie d'une qualification qualitative impactant pour 30% la note finale.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

5.9.4 Consultation pour achat PC NXO :

En ce qui concerne la consultation des PC des collaborateurs de NXO, nous avons exigé que le critère d'empreinte carbone soit renseigné pour chaque modèle proposé. L'analyse des réponses est en cours.

3 POLITIQUE RSE

Pour répondre aux exigences clients et réglementaires, nos démarches qualité et RH nous ont valu un certain nombre de certifications et de qualifications détaillées ci-après. Notre métier aux confluents des flux d'achat et de revente des produits et de prestations exige également que nos partenaires s'inscrivent dans la même démarche impactant toute la chaîne de traitement des approvisionnements et de la logistique. C'est pourquoi dans le cadre de cette consultation, nous souhaitons voir apparaître les certifications et qualifications des constructeurs.

Dans le cadre de cette consultation, NXO souhaite voir apparaitre dans l'offre l'empreinte carbone de chaque poste de travail (consommation de CO^2), afin de l'inclure dans son bilan carbone.

5.9.5 Catalogue éco-recyclé

En complément des exigences relatives à la fourniture de produits neufs, NXO propose un catalogue de produits éco-recyclés afin de permettre à ses clients d'adopter une position éco-responsable et de se conformer aux réglementations en vigueur. Basé sur le principe collecte – réparation – revente tel que présenté dans la gestion des déchets, NXO s'attache à proposer un catalogue de qualité :

- Matériel réparé et testé par NXO ou ses partenaires
- Garantie
- Conditions financières attractives

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

6 Développer et valoriser notre capital humain

Les relations et conditions de travail englobent toutes les pratiques liées au travail réalisé au sein de NXO, par elle ou pour son compte, y compris en cas de sous-traitance. Elles couvrent le recrutement et la promotion des collaborateurs, la formation et le développement des compétences, la santé, la sécurité et l'hygiène au travail, la cessation d'emploi, les procédures disciplinaires, ainsi que toute politique ou pratique affectant les conditions de travail, notamment le temps de travail et la rémunération.

Les 3 engagements de ce pilier :

DEVELOPPER & VALORISER NOTRE CAPITAL HUMAIN	**Engagement N°1 :**	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances et en faire une opportunité pour l'entreprise.
	Engagement N°2 :	Développer les compétences des collaborateurs et les accompagner dans leurs évolutions de carrières.
	Engagement N°3 :	Améliorer la qualité de vie au travail, et préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et partenaires.

6.1 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

6.1.1 Maintenir un effort vers les jeunes

Nous accordons une grande importance à l'intégration de jeunes dans l'entreprise. Le taux d'embauche de salariés de moins de 25 ans représente 14 salariés en 2024, soit 14,3 % des recrutements en CDI de l'année. Au 31 décembre 2024 ce sont 30 salariés en CDI et 53 apprentis de moins de 25 ans, soit 8 % de la population, qui constituent la jeunesse de l'entreprise.

Nous maintenons également nos efforts sur le programme d'alternance qui permet de créer des binômes avec les salariés seniors et assurer une transmission du savoir.

Fin 2024, 60 alternants réalisent leur apprentissage chez NXO, soit 5,83 % de l'effectif.

6.1.2 Garantir l'égalité femmes-hommes

Nous veillons en permanence à assurer une égalité de traitement entre les populations féminines et masculines. Les écarts de rémunération qui peuvent exister sont principalement dus aux postes occupés.

Durant l'année 2024, nous avons maintenu nos efforts afin de réduire ces écarts et comme chaque année au cours de l'exercice de NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), un budget spécifique a été dégagé afin de poursuivre la réduction des écarts de rémunération constatés entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs la population féminine a cru de 1.8 pt entre 2022 et 2024 en passant de 16,75% en 2022 à 17,86% en 2023 puis à 18,54% de la population CDI en 2024, soit 18 femmes de plus qu'en 2022.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

6.1.3 Intégrer les personnes handicapées

Aucune discrimination n'est faite au niveau des personnes porteuses d'un handicap ni dans leur intégration ni en termes d'évolution dans l'entreprise. En 2024, nous comptons dans nos effectifs **35 salariés concernés par le handicap, soit 3,62% de la population**.

Conscient des enjeux liés à l'embauche et l'intégration de personnes porteuses de handicaps dans les métiers du numérique, NXO mène des actions de sensibilisation régulières qui visent à faire évoluer le regard porté sur le handicap et à favoriser les comportements adaptés par une meilleure compréhension des impacts des différentes formes de handicap.

En 2024, NXO a participé à l'Activ Challenge, L'Activ' Challenge avait pour objectif d'informer et de sensibiliser les collaborateurs aux handicaps à travers 3 semaines de challenge qui ont eu lieu en 100 % numérique en accédant à une multitude de challenges tels que des défis, quiz, mots mêlés, et même des concours photo et vidéo et simulations 3D. 137 collaborateurs NXO ont participé au challenge et NXO s'est placée en 47ème place du classement général sur 970 entreprises inscrites.

6.2 Développer les compétences de nos collaborateurs

Nous considérons que la formation et le développement des compétences contribuent non seulement à la qualité des prestations proposées à nos clients, mais aussi à l'accomplissement des collaborateurs dans leur parcours professionnel.

L'entretien individuel annuel comporte une partie d'entretien professionnel qui a vocation à faire le point sur les souhaits d'évolution du collaborateur et à aborder les aspects de formation. Ce rendez-vous important est un moment privilégié entre le collaborateur et son manager qui permet d'évoquer des actions de développement et les perspectives d'évolution professionnelle.

Nous investissons de façon importante dans la formation **:** *la part de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 3,45 % en 2024, en hausse de 0.57 point versus 2023..*

En 2024, 16 047 heures de formations et 1 774 stages ont été réalisés sur site ou via un webinar, a cela il faut ajouter 1302 h de formation e-learning, partenaires, RGPD et Sapin2.

Au total ce sont 67% des cadres de l'entreprise qui ont suivi à minima une formation et 65% des non-cadres avec la ventilation suivante entre les populations masculines et féminines :

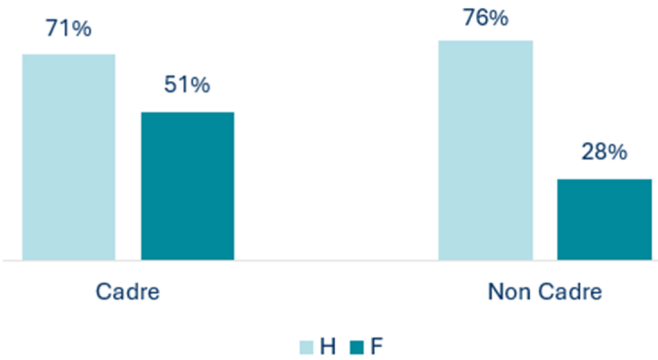

Par ailleurs, nous avons à fin septembre 2024 :

1 046 certifications actives (hors habilitations)

et

345 habilitations

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

Enfin, nous sommes fiers d'annoncer que NXO a obtenu fin 2024 la qualification Qualiopi.

Qualiopi est une certification française reconnue délivrée aux organismes de formation. Elle atteste de la conformité au Référentiel National (RNQ) et garantit la qualité des processus mis en œuvre pour les formations proposées. Cette réussite, fruit d'une démarche rigoureuse engagée il y a 8 mois souligne notre engagement à fournir des formations de grande qualité à nos collaborateurs comme à nos clients.

6.3 Dialogue social

Nous avons la volonté de cultiver le dialogue social. Afin d'entretenir une politique sociale de manière concertée avec les instances représentatives du personnel, ce dialogue est régulier et il a abordé les sujets suivants en 2024 :

- Projet avenant accord temps de travail
- Projet d'évolution de l'accord télétravail
- Prorogation des mandats
- Accord protocole préélectoral
- Accord vote electronique NXO 6 septembre 2024
- La NAO…

6.4 Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

Nous avons adopté depuis de nombreuses années une Politique SSE (Santé Sécurité Environnement) et la mise en place d'un PASES (Plan d'Action Sécurité Environnement et Santé) qui a été actualisé tout début 2023. Au sein de NXO, l'exposition aux risques et la pénibilité des tâches exercées sont faibles. Le plus grand risque concerne les accidents de trajet.

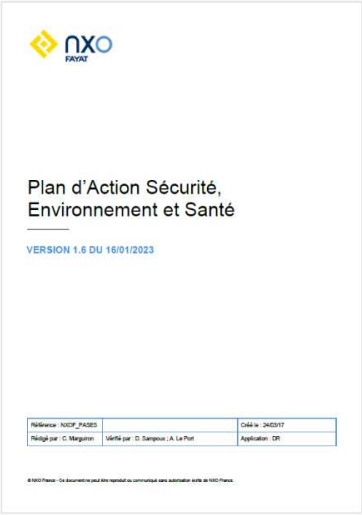
Plan d'Action Sécurité, Environnement et Santé

VERSION 1.6 DU 16/01/2023

Dans le cadre de nos interventions sur des sites de production d'énergie nucléaire, nous avons renouvelé pour la 3ème année consécutive notre certification radioprotection Qualianor à Marseille et avons renouvelé en février 2024 notre certification Mase pour notre site de Lille jusque février 2027.

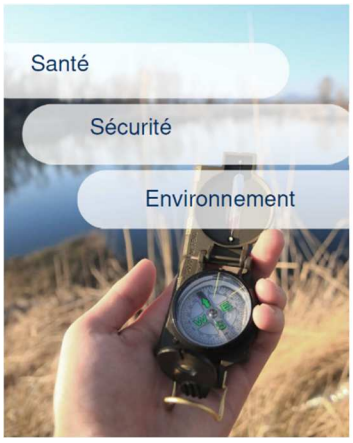

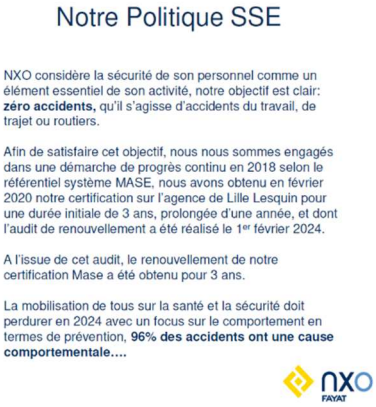
Notre Politique SSE

NXO considère la sécurité de son personnel comme un élément essentiel de son activité, notre objectif est clair: **zéro accidents,** qu'il s'agisse d'accidents du travail, de trajet ou routiers.

Afin de satisfaire cet objectif, nous nous sommes engagés dans une démarche de progrès continu en 2018 selon le référentiel système MASE, nous avons obtenu en février 2020 notre certification sur l'agence de Lille Lesquin pour une durée initiale de 3 ans, prolongée d'une année, et dont l'audit de renouvellement a été réalisé le 1er février 2024.

A l'issue de cet audit, le renouvellement de notre certification Mase a été obtenu pour 3 ans.

La mobilisation de tous sur la santé et la sécurité doit perdurer en 2024 avec un focus sur le comportement en termes de prévention, **96% des accidents ont une cause comportementale….**

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

7 Développer notre engagement territorial et nos actions solidaires

Les 3 engagements de ce pilier :

DEVELOPPER NOTRE ENGAGEMENT TERRITORIAL ET NOS ACTIONS SOLIDAIRES

Engagement N°1 :	Soutenir les dispositifs d'apprentissage et d'emploi, et contribuer au dynamisme économique et social des territoires.
Engagement N°2 :	Nouer des partenariats avec le tissu associatif et éducatif, et encourager le bénévolat et le mécénat de compétences.
Engagement N°3 :	Mobiliser les salariés autour d'évènements de solidarité et promouvoir la pratique sportive.

Nous avons choisi de développer notre engagement territorial et nos actions solidaires autour de :

- Le soutien des dispositifs d'apprentissage et d'emploi
- Contribuer au dynamisme social et économique des territoires
- Mobilisation des salariés autour d'évènements de solidarité et promotion de la pratique sportive

7.1 Soutien des dispositifs d'apprentissage et d'emploi

Apprentissage et stages

Comme évoqué dans le chapitre consacré à ce sujet dans l'inclusion, *NXO a une politique volontariste vis-à-vis de l'apprentissage des jeunes avec en 2024 70 alternants intégrés dans l'entreprise.* En complément de ces apprentis, NXO intègre annuellement une quinzaine de stagiaires de longue durée (+3mois) ainsi que de très nombreux stagiaires de découverte entreprise étudiants, lycéens et collégiens.

Insertion professionnelle

Le 18 janvier 2024, l'agence NXO de Lyon a signé la Charte des 1000 entreprises pour l'insertion et l'emploi, un nouveau partenariat avec les entreprises prêtes à s'engager sur le territoire Lyonnais en menant des actions permettant la mise à l'emploi des plus fragiles : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, ... Ce partenariat a été lancé par l'état, la Métropole de Lyon et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi.

En intégrant le réseau des entreprises engagées, NXO s'est engagé activement à :

- Permettre l'accueil de jeunes stagiaires scolarisés dans les quartiers prioritaires de la ville
- Réaliser des entretiens conseils
- Réaliser des simulations d'entretiens
- Organiser des visites d'entreprise
- S'impliquer dans des actions d'amélioration des pratiques RH
- S'impliquer dans le réseau local

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

La signature de la Charte des 1000 est le signe d'une volonté de mobiliser NXO et ses collaborateurs au service d'un territoire plus inclusif.

Soutien de l'emploi : POEI

En collaboration avec France Travail et l'organisme de formation Global Knowledge, NXO a organisé une POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) réunissant une promotion de 12 candidats à partir de septembre 2024, pour une durée de 2.5 mois.

L'objectif de ce programme, conçu sur mesure, était de former au poste de Technicien support Online des personnes ayant un projet de reconversion professionnelle ou à la recherche d'un emploi et ayant un vif intérêt pour le monde de l'IT et du support client.

A l'issue de ce programme, 7 apprenants ont rejoint NXO France en contrat à durée indéterminée (CDI) sur le site de Rueil-Malmaison.

La formation

En collaboration avec **France Travail** et l'organisme de formation **Global Knowledge**, NXO organise une formation qui accueillera une promotion de **12 candidats** en septembre 2024. L'objectif est de former au poste de Technicien support Online en contrat à durée indéterminée (CDI) sur le site de Rueil-Malmaison.

Les compétences requises

Pour accéder à la formation, il faut être en projet de reconversion professionnelle ou à la recherche pour le monde de l'IT. Un sens aigu de la relation client et une aisance à l'écrit et à l'oral sont ég

Durée et début de la formation

La formation est 100% financée par France Travail et délivrée par l'organisme de formation Glob **9 septembre** pour une durée de **2 mois et demi**.

✅ À l'issue, les candidats auront l'opportunité d'intégrer NXO en CDI !

Actu NXO 21.11.2024

Bienvenue à nos nouveaux talents !

Depuis début septembre, NXO a lancé en collaboration avec **France Travail** et l'organisme **Global Knowledge**, une POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) avec pour objectif de former des candidats au poste de **Technicien Support Online**.

Nous sommes ravis d'annoncer le recrutement de 7 nouveaux collaborateurs qui viennent de finaliser cette formation !

Ces talents ont rejoint nos équipes ce lundi sur le site de Rueil-Malmaison pour contribuer activement à nos besoins croissants en expertise technique.

Cette intégration marque une étape importante dans notre engagement à soutenir le développement des compétences et à donner leur chance aux talents en devenir !

Un grand bravo à eux pour leur parcours, leur persévérance et leur détermination !

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

7.2 Contribuer au dynamisme économique et social des territoires

NXO s'engage dans les organismes, club et associations locales du territoire sur le volet numérique, ces initiatives sont menées par les responsables locaux de nos agences de proximité avec le support des directions et services au niveau national.

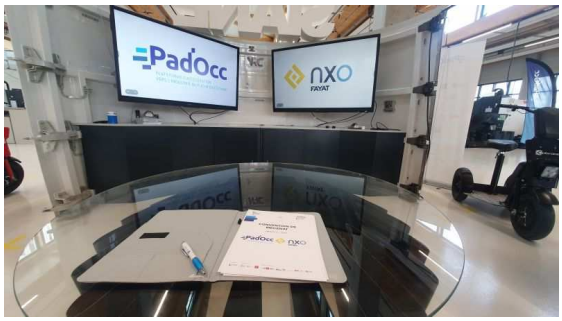

En 2024, nous pouvons citer notre partenariat avec Pad'Occ, la plateforme d'accélération vers l'industrie du futur d'Occitanie – Pad'Occ répond aux besoins de transformation des petites et moyennes entreprises des filières industrielles fondées sur la mécanique : elle les accompagne vers les nouveaux enjeux environnementaux, économiques et humains. Ce partenariat se matérialise sous la forme d'une convention en mécénat de compétences. Nous accompagnons Pad'Occ dans la conception et la réalisation de l'infrastructure réseau sécurisée de leur usine école. Dans ce cadre, un de nos experts sera détaché au sein des équipes Pad'Occ en tant que Responsable Numérique, afin de renforcer leur expertise en matière d'infrastructures digitales et de cybersécurité.

7.3 Mobilisation des salariés autour d'évènements de solidarité et promotion de la pratique sportive

L'animation les collaborateurs NXO autour de cet axe se fait autour de l'identité **NXsOlidaire** qui regroupe les actions locales et solidaires.
Nous avons choisi de développer notre engagement territorial et nos actions solidaires autour de trois thématiques :

- Mobiliser les salariés autour d'évènements de solidarité ;
- Encourager la pratique sportive bénéfique à la santé des salariés ;
- Apporter un soutien à des associations locales.

Les exemples ci-après illustrent des actions menées par NXO.

7.3.1 Les courses solidaires : Course Spécial Olympics France

Les équipes NXO ont participé en 2024 aux courses solidaires de Lille, Lingolsheim, Lyon, Nantes et Rueil-Malmaison.

Spécial Olympics France est une association qui a pour but d'offrir aux personnes qui vivent avec un handicap mental la possibilité de vivre la joie du sport.

Elle organise partout en France des courses solidaires qui permettent à des entreprises de participer à des courses en relais et en équipe aux côtés de sportifs porteurs de handicap.
Grâce à l'implication des 24 équipes NXO et aux fonds collectés, nos collaborateurs ont contribué à permettre aux parents de partager une journée enrichissante lors de l'initiative "Sport en famille" avec leurs enfants et aux enfants de découvrir des programmes de jeunes athlètes.
De plus, ils ont soutenu des actions de "Sport Unifié" où des athlètes, qu'ils présentent un handicap ou non, ont pu pratiquer le sport ensemble au sein d'une même équipe.

Ainsi, grâce à leur engagement, les équipes NXO ont favorisé une inclusion durable dans le monde du sport. NXO s'implique activement pour que la joie du sport soit partagée par tous, sans faire de différence.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

7.3.2 Les collaborateurs NXO s'engagent pour la santé des femmes et des hommes

Octobre Rose :

Durant le mois d'octobre, nous avons mobilisé nos collaborateurs pour « Octobre Rose », campagne dédiée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein ainsi que la récolte de fonds pour la recherche. Il a été demandé aux collaborateurs de s'habiller en rose pendant deux journées du mois et de se prendre en photo seuls ou en groupe. Chacune des photos a permis de reverser 5 euros à la fondation ARC, association dédiée à la recherche sur le cancer. Ce sont 109 photos qui nous ont été envoyées et donc 545 € qui ont ainsi été reversés.

Movember :

Movember est une association qui se bat contre les maladies masculines, notamment le cancer de la prostate et des testicules, tout en abordant les problèmes de santé mentale et la prévention du suicide. NXO s'est engagée pour cette cause en demandant aux collaborateurs d'envoyer des photos de leur moustache, qu'elles soient fictives ou réelles.

Chacune des photos a permis de faire un don de 5 euros à l'association Movember. Nous avons reçu 64 photos et avons donc pu reverser 320 € à l'association.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

7.3.3 Dons aux associations

Le 26 février 2024, sur une initiative parisienne qui faisait suite au déménagement au sein du site de Rueil, nous avons fait don de classeurs à l'association Les Relais du Cœur.

Le 19 avril 2024, NXO a fait don à l'entreprise Emmaüs Connect de 29 ordinateurs portables en fin de vie d'utilisation professionnelle afin qu'ils soient réparés si besoin et reconditionnés par cette association. Ces équipements seront ensuite revendus à des prix solidaires à des publics en précarité via la mobilisation des Relais numériques de cette association.

Le 21 aout 2024, NXO a répondu favorablement à la demande d'un client, l'ensemble St Felix Lasalle / Ogec Nantes qui était à la recherche d'équipements réseau d'occasion à but éducatif afin de permettre à ses élèves de disposer d'un laboratoire permettant d'étudier ces matériels et leurs fonctionnalités. Nous leur avons fait don à cet effet de commutateurs Cisco et Allied, d'équipements OXO ALE et d'une baie 42 pouces.

7.3.4 Les collectes en agences : Collecte de produits d'hygiène

Tout au long du mois de Mars 2024, les collaborateurs NXO de Paris, Lille et Marseille se sont mobilisés pour récolter des produits d'hygiène. Ces produits sont reversés aux associations du Resto du Coeur de Lille, à la fondation Armée du Salut et l'Association Aurore afin d'aider les personnes défavorisées.

7.3.5 Durant la période des fêtes, les collaborateurs NXO se sont engagés pour réchauffer les cœurs des personnes âgées isolées !

Durant tout le mois de décembre, nous avons proposé aux collaborateurs de rédiger des lettres à destination de personnes âgées isolées grâce à l'association 1 lettre 1 sourire. Ces lettres ont permis d'apporter réconfort et joie à ceux qui en ont besoin.

De plus, nous avons proposé aux collaborateurs de prendre des photos avec des accessoires de Noël. Chaque photo permettait de reverser 5€ à l'association. 100€ ont été versés à l'association 1 lettre 1 sourire.

Certaines agences ont également organisé des collectes de jouets de Noël pour des associations locales : Lille pour les restaus du cœur de Marquette-Lez-Lille…

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

7.3.6 NXO renforce ses actions en matière d'impact sociétal positif et souscrit à la plateforme Vendredi

La plateforme Vendredi est une plateforme qui aide les collaborateurs NXO qui le souhaitent, à s'impliquer dans des actions à impact social ou environnemental. La plateforme permet de mettre en relation les collaborateurs avec des associations ayant des besoins variés dans toute la France. Son rôle principal est de simplifier et d'encourager l'engagement des collaborateurs en leur proposant des activités comme :

- Missions bénévoles (pour tous les collaborateurs) : participer à des actions solidaires ponctuelles (en dehors du temps de travail)
- Mécénat de compétences (pour les équipes de production) : mettre ses compétences professionnelles au service d'associations ou de projets solidaires

Pour les entreprises, Vendredi permet de concentrer et valoriser ces initiatives en centralisant les besoins des associations, renforçant ainsi la marque employeur, l'engagement des équipes et leur impact RSE.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

8 La reconnaissance de nos engagements

> Nous souhaitons faire de notre politique et de notre système de management RSE des éléments de motivation et de fierté pour nos collaborateurs et montrer une entreprise engagée pour le développement durable et progression de ses talents.

La reconnaissance de l'engagement de NXO en matière de responsabilité sociétale passe par plusieurs certifications, évaluations et adhésions volontaires à des chartes reconnues.

LA PROTECTION DES PERSONNES

Certification Radioprotection **Qualianor** (Marseille) depuis 2017
Certification **MASE** (Lille) depuis 2020

LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (SMSI, RGPD)

Nomination d'un Data Protection Officer auprès de la **CNIL** en 2018
Certification **ISO 27001** des Centres de supervision & Clouds NXO depuis 2023

LA QUALITÉ DÉLIVRÉE À NOS CLIENTS

ISO 9001/2015 2002

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Adhésion **Global Compact** des Nations Unies en 2017
Certification **Ecovadis** depuis 2015
Certifié Silver en 2025

0

8.1.1 Démarche qualité et Certification ISO 9001-2015

NXO souhaite améliorer en permanence la satisfaction de ses clients et fournir des produits et services conformes.
C'est ainsi que, dès novembre 2016, la direction déclarait que la politique qualité faisait partie intégrante de la politique globale de l'entreprise et était élaboré un « Manuel Qualité », régulièrement mis à jour depuis.

Ce document définit en particulier le Système de Management de la Qualité (SMQ) de NXO, dont l'objectif est de mettre l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue, permettant de toujours mieux satisfaire les besoins de ses clients, en leur fournissant des prestations conformes à leurs attentes.

Depuis sa création en 2002, NXO dispose de la Certification ISO 9001. Cette norme internationale définit des exigences pour la mise en place d'un SMQ.

En décembre 2019, NXO obtenait le renouvellement de sa Certification ISO9001-2015 pour son SMQ pour 3 ans puis en décembre 2022 nouveau renouvellement jusque décembre 2025.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

8.1.2 Certification Ecovadis

La société EcoVadis fournit une expertise sur la RSE, constituée par des fiches d'évaluation couvrant 150 catégories d'achat et 21 indicateurs RSE, permettant de suivre les pratiques de Développement Durable des chaînes d'approvisionnement.
Cette expertise permet de mesurer le degré de maturité des entreprises en matière de RSE.

Depuis 2015, NXO est certifiée par EcoVadis et a en mai 2025 été évaluée au niveau Silver avec une note de 72/100 et un classement de 90ième percentile qui place NXO dans le top 10% des société les mieux évaluées

8.1.3 Certification Qualianor

Le certificat Qualianor a pour objet d'attester la capacité de l'entreprise concernée à mettre en œuvre et tenir à jour un système de management garantissant la protection des travailleurs lorsqu'ils effectuent des opérations sous rayonnements ionisants.
Ce certificat vise, en matière de radioprotection, à s'assurer de la capacité de l'entreprise à élaborer et à mettre en œuvre des démarches d'évaluation des risques, à déployer les compétences nécessaires lors des opérations pour garantir la protection de la santé et la sécurité des travailleurs, à organiser les opérations, à optimiser les expositions conformément à l'article R. 1333-59 du code de la santé publique et à analyser et prendre en compte les retours d'expérience.

Dans le cadre de nos interventions sur des sites de production d'énergie nucléaire, nous avons obtenu en 2023 et pour une durée de 3 ans le renouvellement de notre certification Qualianor sur notre site de Marseille mais également sur celui de Grenoble.

8.1.4 Certification MASE/UIC

Le Manuel d'Amélioration de Sécurité des Entreprises (MASE) est un Système de management inscrit dans une démarche d'amélioration continue des performances sécurité/santé et environnement des entreprises.

Il repose sur 5 axes :
- L'engagement de la direction ;
- La compétence et la qualification professionnelle du personnel ;
- La préparation et l'organisation du travail ;
- Le contrôle ;

L'objectif est de promouvoir la mise en place dans les entreprises d'un Système de management Santé-Sécurité-Environnement (SSE) adapté et efficace.

En 2018, NXO engageait la démarche de certification MASE. Cette démarche a abouti en 2020 à la certification MASE du site de Lille pour une durée de 3 ans.
Cette certification a été renouvelée en janvier 2024 pour une nouvelle durée de 3 années.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

8.1.5 Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies

Les Nations Unies ont développé une initiative appelée Global Compact (Pacte Mondial pour l'appellation française) afin d'inciter les entreprises à intégrer 10 principes relatifs aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la prévention de la corruption, à leurs stratégie et activités.

La publication annuelle de la Communication sur le Progrès (CoP) est un engagement des adhérents au Pacte mondial des Nations Unies. La CoP permet de communiquer sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dix principes et la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable. La première CoP doit être publiée au maximum un an après la date d'adhésion. Ensuite, l'entreprise doit communiquer tous les ans avant la date anniversaire de sa dernière publication.

Par lettre d'adhésion du 05 avril 2017, NXO s'est engagée à respecter le Pacte Mondial. Elle fait ainsi siens les principes suivants :

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- Agir contre la corruption sous toutes ses formes ;
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

En juin 2018, NXO fait sa première Communication sur le Progrès (COP), qui réaffirme l'engagement de l'entreprise et constitue la divulgation annuelle des efforts de l'entreprise concernant l'application des principes du Pacte Mondial. La deuxième COP a été publiée en juin 2019, la 3ème en mars 2021 compte tenu d'un délai de 6 mois complémentaire accordé aux entreprises pour cause de pandémie. Enfin nous avons posté notre 4ième COP le 21 juin 2022, la dernière sous cette forme narrative et que vous pouvez retrouver sur le site internet de l'entreprise.

Des difficultés techniques dans la mise en place de la nouvelle plateforme de recueil en ligne des rapports de progrès du Pacte mondial a dispensé les entreprises de la rédaction de leur rapport en 2023.

En 2024, un nouveau rapport de progrès standardisé, applicable à toutes les structures, permet aux entreprises participantes de construire une crédibilité de marque, d'améliorer continuellement leurs performances et de comparer leurs progrès par rapport à leurs pairs, grâce à un accès à l'une des plus grandes sources au niveau mondial de données harmonisées, cohérentes et comparables sur la durabilité des entreprises. La COP sous cette nouvelle forme a été publiée par NXO en juillet 2024.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

8.1.6 Certifications au titre de la protection de nos données et de celles de nos clients

NXO a obtenu en mai 2022 et pour une durée de 3 ans la certification ISO 27001 pour les activités suivantes : Le centre et l'ingénierie de supervision, les clouds NXO, leur exploitation et administration. Celle-ci démontre que nous avons mis en place un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) efficace construit sur la base de la norme internationale de référence, l'ISO 27001.
Elle définit une méthodologie pour identifier les cyber-menaces, maîtriser les risques associés aux informations cruciales de notre organisation, mettre en place les mesures de protection appropriées afin d'assurer la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de l'information.

Dans cette même lignée nous avons obtenu la certification CyberVadis ainsi que le Label Cyber Expert destiné à valoriser les professionnels en sécurité numérique ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les domaines de l'assistance et de l'accompagnement de leurs clients. Pour cette dernière certification nous avons obtenu un score de 85 sur 100 possible lors de notre certification Afnor.

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

9 Mesures de performance, indicateurs chiffrés et objectifs

Thèmes	Domaines	Indicateurs	2023	2024	Obj 2025	Obj Cap 2030
Capital Humain (droits de l'homme, droits du travail, Santé Sécurité, Formation)	Justice sociale et équité	Taux des jeunes (< 25 ans)	9,5% (98)	8% (83)	> 9%	> 10%
		Taux de recrutement candidats <30ans (hors alternants)		43.8%	> 50%	> 50%
		Taux d'handicapés	3.2% (33)	3.6% (37)	> 4%	> 5%
		Taux de recrutement des alternants		60%	> 65%	> 75%
	Mixité hommes-femmes	Répartition de l'effectif par sexe, proportion de femmes en CDI. Obj quantitatif vs 2024	17,86%	18,54% (179)	>19%	>20%
		Rémunération comparée H/F (sal moy homme / sal moy Femme)	2.71%	2.39%	< 2.1%	< 1.5%
		Indice égalité Femme/Homme	86	84	85	> 86
	Santé Sécurité	Taux d'absentéisme	3.13%	3.67%	< 3.2%	< 2.8%
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (Nb d'acc x 1 000 000 / nb d'heures travaillées)	1.00	0.55	< 0.5	< 0.3
		Taux de gravité des accidents de travail avec arret (nb jrs perdus x 1 000 / nb de jours travaillés)	0.002	0.002	< 0.002	< 0.0015
	Formation	Taux d'entretiens individuels et entretiens professionnels réalisés	78%	90%	> 92%	> 95%
		% de la masse salariale consacré à la formation	2.61%	3.45%	> 3.5%	> 4%
		Nb d'heures de formation, (obj vs 2024)	15 638	16 048	+ 5%	+ 15%
		Nb de collaborateurs ayant suivi à minima 1 stage (hors obligatoires)	576	677	> 680	> 700
		Nb moyen d'heures par salarié	27	23.7	25	26
		Taux de salariés formés	58%	67%	> 70%	> 70%
		Nb de managers ayant suivi la formation recrutement non discriminant		61 (76%)	100%	

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.

Thèmes	Domaines	Indicateurs	2023	2024	Obj 2025	Obj Cap 2030
Limiter notre impact sur l'environnement	Emissions de GES	Emissions de Scope 1	1 179 teqCO_2	1 184 teqCO_2	< 1100 teqCO_2	< 950 teqCO_2
		Emissions de Scope 2	247 teqCO_2	234 teqCO_2	< 220 teqCO_2	< 170 teqCO_2
		Emissions de Scope 3	95 437 teqCO_2	90 403 teqCO_2	< 87 300 teqCO_2	< 67 430 teqCO_2
		Bilan Carbone Global	96 863 teqCO_2	91 821 teqCO_2	< 88 620 teqCO_2	< 68 550 teqCO_2
	Plans d' actions décarbonation	Baisse du volume de carburant (vs 2024)		817 018 litres	-15%	-70%
		Sobriété énergétique des bâtiments (vs 2024)		1 209 904 kw/h	- 5%	- 25%
		Consommation GES avion	272 teqCO_2	324 teqCO_2	-10% vs 2024	-30% vs 2024
		Consommation GES train	2.04 teqCO_2	2.98 teqCO_2	+5% vs 2024	+10% vs 2024
		Nb d'A/R avion		250	230	190
		Nb d'A/R en train		1200	1260	1320
		Vol déchet dangereux recyclé (DEEE)	14 357 kg	24 244 kg	+10%	+25% vs 2024
		Vol déchets non dangereux recyclé (bureaux)	6 989 kg	9 414 kg	+10%	+25% vs 2024
	Renouvellement flotte de véhicules	Véhicules propres dans le parc (Electriques/HEV/PEV)	75%	86%	95%	100%
		Cdes de véhicules propres	86%	97%	100%	100%
		% Véhicules électriques dans le parc		3%	15%	100%
	Achats Responsables	Nombre d'acheteurs formés aux achats responsables		50%	100%	100%
		Codes de conduite fournisseurs et sous-traitants signés		65.3% (96)	100%	100%
Réaliser durablement	Ethique des affaires / Sécurité informatique	Salariés formés à l'éthique des affaires (Sapin 2)		98%	100%	100%
		Nb d'incidents signalés au travers de la procédure d'alerte	0	0	0	0
		Nb d'incidents de corruption confirmés	0	0	0	0
		Audit Ethique Fayat E&S Nb de points positifs		6		
		Audit Ethique Fayat E&S Nb de recommandations		9	Traiter le plan d'actions	
		Audit Ethique Fayat E&S Nb d'observations		6	Traiter le plan d'actions	
		Nb d'incidents liés à la sécurité informatique gravité haute	3	1	0	0
		Nb d'incidents liés à la sécurité informatique gravité moyenne	7	3	< 2	<=1
		Nb d'incidents liés à la sécurité informatique gravité faible	20	24	<15	<10
	Evaluations & Certifications	Ecovadis	56	54	> 65	> 75
		SBTI		Commited	Near term certification	
		ISO 27001	Certif 3 ans depuis 2022		Renouveler la certification	
		ISO 9001	Certif 3 ans depuis 2022		Renouveler la certification	

FIN DU DOCUMENT

© NXO France - Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans autorisation écrite de NXO France.